



Contrat de Relance et de Transition Ecologique
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Cœur des Hauts-de-France
2021 - 2026



**Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Cœur des Hauts-de-France 2021 – 2026**

Etabli entre :

L'Etat, présenté par Madame la Préfète de la Somme, Muriel NGUYEN

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France, représenté par
Monsieur le Président, Philippe CHEVAL

La Communauté de communes de la Haute-Somme, représentée par Monsieur le
Président, Eric FRANCOIS

La Communauté de communes de l'Est de la Somme, représentée par Monsieur le
Président, José RIOJA

La Communauté de communes Terre de Picardie, représentée par Monsieur le Président,
Philippe CHEVAL

La Commune de Péronne, représentée par Monsieur le Maire, Gauthier MAES

La Commune de Ham, représentée par Monsieur le Maire, Eric LEGRAND

ci-après dénommés les porteurs du contrat.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
L'OBJET DU CONTRAT.....	5
POURQUOI UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DU PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE ?.....	6
LA METHODOLOGIE MISE EN PLACE POUR SON ELABORATION.....	7
I-LA PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	8
1/ Le contexte institutionnel désormais stabilisé	
2/ Un positionnement géographique privilégié renforcé par une forte accessibilité	
3/ Un territoire rural qui gagne des habitants mais dont la population vieillit	
4/ Des caractéristiques sanitaires et sociales en deçà de la moyenne régionale	
5/ Des atouts économiques sur lesquels capitaliser	
6/ La mobilité, un frein pour les plus fragiles	
7/ Les richesses environnementales et paysagères vecteurs d'une identité forte	
8/ Tableau des contractualisations et dispositifs de l'Etat sur le territoire	
II-LES ENJEUX.....	14
1/ Tableau Atouts – Faiblesses / Opportunités – Menaces	
2/ Définition des enjeux en matière d'attractivité et de services aux habitants, de dynamisme économique et de transition écologique	
III-LA STRATEGIE ET LES ACTIONS.....	19
1/ AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET LES SERVICES OFFERTS :..	19
1.1/ Aménagement de l'espace	
1.2/ Habitat	
1.3/ Mobilités	
1.4/ Santé	
1.5/ Petite enfance - Education - Jeunesse	
1.6/ Culture et patrimoine	
1.7/ Sport	

2/ DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE POUR CREER DES EMPLOIS ET DES RICHESSES :.....30

2.1/ Filières fortes

2.2/ Emploi - Formation

2.3/ Implantation d'entreprises

2.4/ Commerce

2.5/ Tourisme

2.6/ Numérique

2.7/ Canal Seine Nord Europe

3/ VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....39

3.1/ Energies

3.2/ Paysages - Biodiversité

3.3/ Consommation foncière

3.4/ Alimentation

3.5/ Déchets

3.6/ Eau

3.7/ Exemplarité des collectivités

IV-MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE.....47

V-ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....48

VI-GOUVERNANCE.....50

VII-SUIVI ET EVALUATION.....52

VIII-ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE.....52

IX-EVOLUTION ET MISE A JOUR.....52

ANNEXE 1 : Etat des lieux écologique du territoire (questionnaire circulaire du 1^{er} Ministre).

ANNEXE 2 : Exemples : Tableau de bord de suivi financier annuel + fiche action.

PREAMBULE :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes Opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

L'OBJET DU CONTRAT :

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des

territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021 – 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

POURQUOI UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE A L'ECHELLE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE ?

Depuis 30 ans, les collectivités de l'est du département ont choisi de travailler ensemble : d'abord, au sein d'une association de développement économique, ensuite sous une forme associative de type *Pays*, enfin sous le statut juridique d'un syndicat mixte, devenu en 2017 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Ce dernier est composé de 3 Communautés de communes, la Haute-Somme, l'Est de la Somme, Terre de Picardie (*voir 1.1/ le contexte institutionnel désormais stabilisé*) et travaille sur des missions confiées par ses membres : le développement économique et touristique, l'aménagement du territoire, la structuration culturelle.

Ainsi, ces dernières années, le Syndicat mixte a élaboré avec les EPCI et ses partenaires (communes, consulaires, Etat, Région, Département,...) un certain nombre de documents stratégiques : Schéma de Cohérence Territoriale (2016), Contrat de ruralité (2017), projet de territoire (2018) et actuellement le Plan Climat Air Energie Territorial qui sera néanmoins adopté à l'échelle de chaque Communauté de communes.

Dans le prolongement de ces « feuilles de route de moyen et long termes », les élus du PETR ont souhaité que ce dernier porte le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, fort de 3 arguments :

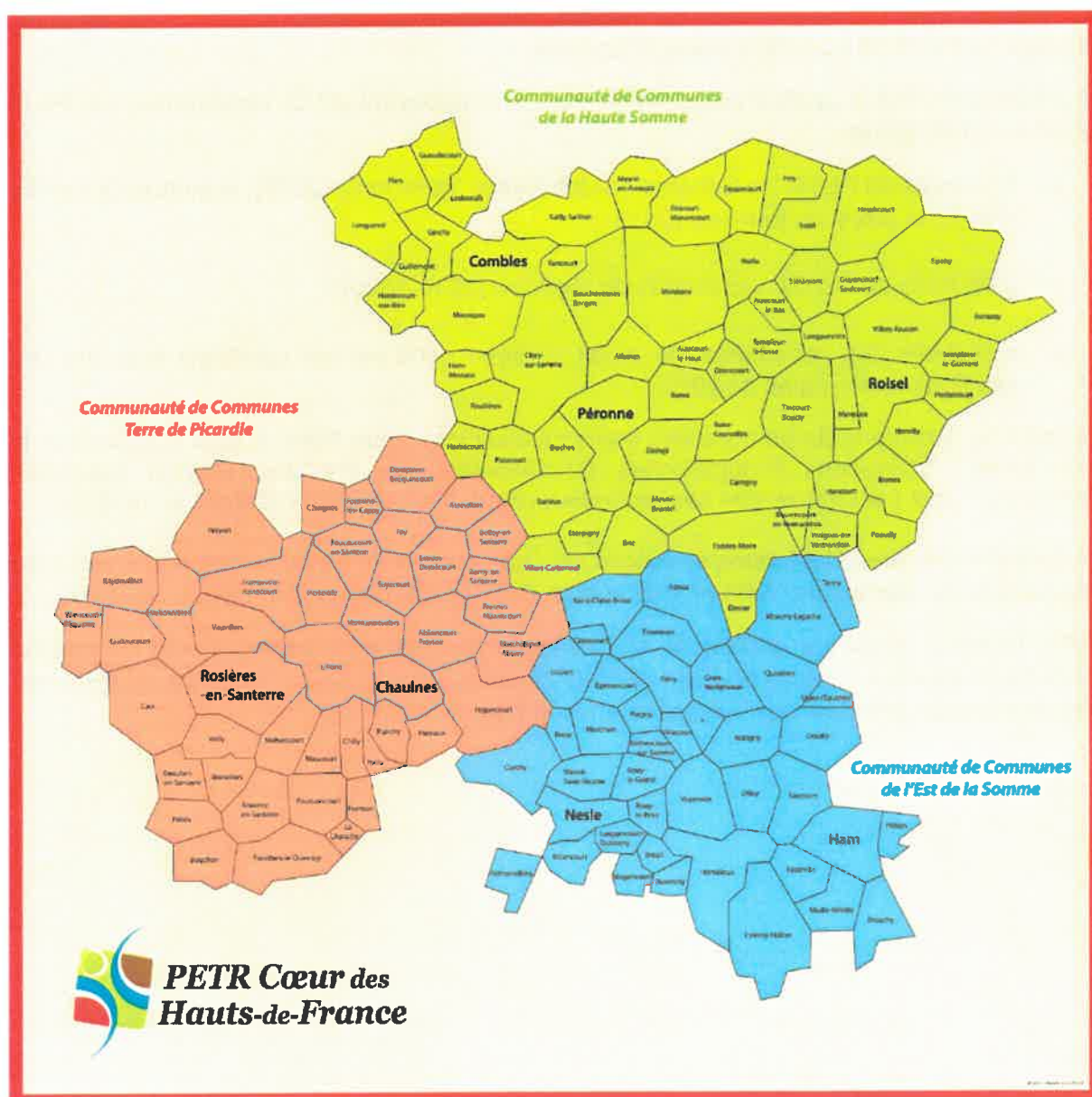
- le succès du pilotage du contrat de ruralité (5 M€ de crédits d'Etat obtenus) qui a fait ses preuves : hiérarchisation des projets à une échelle plus large que l'EPCI, nature des projets, taux de consommation élevé (priorité du plan de relance) ;
- l'échelle géographique compte tenu des enjeux du territoire pour la période de contractualisation 2021 – 2026 et même au-delà : la construction du CSNE et le *Big Bang* qui en découle (emploi, habitat, mobilité, services, tourisme...) dont on comprend que les projets nécessitent cohérence et complémentarité obligeant à dépasser les frontières de chaque EPCI. Il en est de même s'agissant de la transition écologique, dont la stratégie s'élabore au sein des PCAET mutualisés au PETR et dont le programme d'actions nourrit le présent contrat.

I – PRESENTATION DU TERRITOIRE

1/ Le contexte institutionnel désormais stabilisé :

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est composé de 3 Communautés de communes, 144 communes, 67 311 habitants (recensement 2018) :

- la Communauté de communes de la Haute-Somme, 60 communes, 27 963 habitants ;
- la Communauté de communes de l'Est de la Somme, 42 communes, 20 729 habitants, (fusion des EPCI du Pays hamois et du Pays neslois en 2017) ;
- la Communauté de communes Terre de Picardie, 44 communes, 18 619 habitants, (fusion des EPCI du Santerre et de Haute-Picardie en 2017).



- la capacité du PETR à contractualiser avec l'Etat et/ou ses agences comme en témoignent de nombreux partenariats (voir 1.8/ tableau des contractualisations et dispositifs de l'Etat sur le territoire) : FISAC, Territoire d'industrie, Territoire de Nouvelles MObilités Durables, Contrat Territoire Lecture, Pays d'art et d'histoire, demain le Contrat Local de Santé,...

LA METHODOLOGIE MISE EN PLACE POUR SON ELABORATION :

Une fois le périmètre géographique accepté par l'Etat, le PETR a constitué un comité de pilotage chargé d'identifier les enjeux du contrat, de définir la stratégie et d'en faire émerger les orientations et les actions.

Ce comité, composé des Communautés de communes de la Haute-Somme, de l'Est de la Somme et de Terre de Picardie, ainsi que des communes de Péronne et de Ham, s'est réuni à 2 reprises sous l'égide des élus. Par ailleurs, des échanges constants ont eu lieu entre les services du PETR et ceux de chaque collectivité.

Le contrat présenté ci-après s'est construit aussi en s'appuyant sur de nombreuses études et réflexions stratégiques :

- à l'échelle du PETR : le Schéma de Cohérence Territoriale (2016), le contrat de ruralité (2017), le projet de territoire (2018) ;
- à l'échelle des EPCI : les projets de territoire (2014-2020) ;
- à l'échelle des communes : le projet politique porté par les candidats élus lors des élections municipales de 2020.

Par ailleurs, il reprend de nombreuses contractualisations entre l'Etat et tous les niveaux de collectivités : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Contrat Education Jeunesse,.. (voir 1.8/ tableau des contractualisations et dispositifs de l'Etat sur le territoire).

La consolidation des orientations et actions est également le fruit d'échanges bilatéraux avec des personnes ressources (*Somme numérique, SIEP du Santerre, SMITOM du Santerre,...*).

Enfin, le sens global du contrat et sa faisabilité technique et juridique sont le résultat d'échanges avec les services de l'Etat (Préfecture de la Somme, Sous-Préfecture de Péronne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme).

2/ Un positionnement géographique privilégié renforcé par une forte accessibilité :

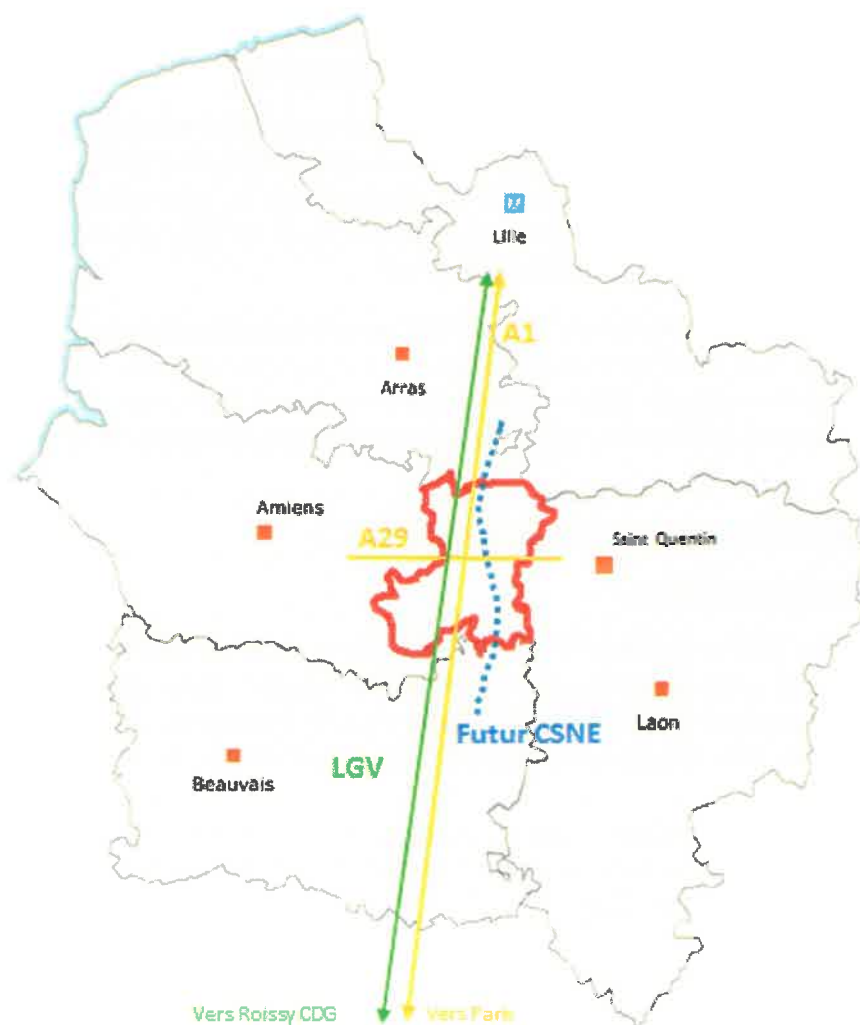
Le territoire se situe au cœur d'un triangle Londres – Bruxelles – Paris de 80 millions d'habitants, autant de touristes, consommateurs, fournisseurs potentiels.

Depuis 2016 et la fusion des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, le territoire se positionne au centre de cette nouvelle entité, opportunité sur laquelle les élus locaux souhaitent s'appuyer (lors du passage en PETR en 2017, dénomination *Cœur des Hauts-de-France*).

Cette situation géographique privilégiée est renforcée par des axes de communication structurants qui traversent le territoire (A 1, A 29) et l'irriguent (sorties d'autoroute à Cléry-sur-Somme, Estrées-Deniécourt, Athies) ainsi que par des axes de second rang RD 1017 (Cambrai – Compiègne) et RD 1029 (Amiens – Saint-Quentin).

Au sud, la ligne TER Amiens – Tergnier (qui connaît une croissance de voyageurs importante) dessert pour les transports du quotidien les gares de Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle et Ham. Par ailleurs, le territoire héberge la gare TGV de Haute-Picardie.

Enfin, à partir de 2028, le canal Seine-Nord Europe reliera Cambrai à Compiègne, traversant le territoire du nord au sud sur 46 kilomètres, offrant de nouvelles perspectives quant au transport de marchandises par la voie fluviale.



3/ Un territoire rural qui gagne des habitants mais dont la population vieillit :

Le périmètre du PETR compte 67 311 habitants – 65 habitants / km² -, en légère croissance depuis 10 ans (+ 0,92%), conséquence du solde naturel positif qui compense le solde migratoire négatif.

Les dynamiques ne sont pas homogènes sur tout le territoire : la population augmente à l'ouest, notamment le long des RD 1029 et 934 du fait de l'attractivité du Grand amiénois. Le nombre d'habitants diminue à l'est (ex-cantons de Ham et de Roisel) ainsi que dans les 2 communes les plus peuplées, Péronne (8 000 habitants) et Ham (5 000 habitants).

Par ailleurs, la population connaît un important vieillissement, surtout à l'est. L'indice de jeunesse est désormais proche de 1, la part des + de 60 ans augmentant de + 10% sur la période 1999 - 2009.

4/ Des caractéristiques sanitaires et sociales bien en deçà de la moyenne régionale :

A l'instar de nombreux territoires ruraux, une forte désindustrialisation s'est opérée ces 20 dernières années : *Mohair, Descamps, Flodor* en sont les exemples les plus emblématiques. Le taux de chômage du bassin est proche de 11%.

Le territoire souffre d'un déficit en formation, 80% des demandeurs d'emploi étant non qualifiés. Il existe peu de formations supérieures et, quand les jeunes partent se former au-delà des frontières, ils ne reviennent que rarement y travailler.

S'agissant des ressources, la part des personnes non imposables est supérieure à la moyenne régionale du fait de revenus nets moyens inférieurs de 4 000 euros à la moyenne nationale. Bien évidemment, des disparités existent, le pourcentage le plus élevé de contribuables imposables se situant en périphérie des agglomérations et le long des RD 1029 et RD 934 (personnes qui travaillent dans le Grand amiénois).

Alors que les indicateurs sanitaires et sociaux (décès prématurés, maladies, dépendances,...) sont plus dégradés que les moyennes régionales, on note une densité moins importante en médecins et professionnels de santé. Des Maisons de Santé Pluridisciplinaires voient le jour pour palier ce manque, notamment sur la Communauté de communes de la Haute-Somme.

5/ Des atouts économiques sur lesquels capitaliser :

Les secteurs d'activités majeurs :

- l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'agro-industrie représentent l'atout numéro 1 (9 % des emplois). Les terres y sont d'une grande qualité. Des entreprises phares sont implantées comme *Bonduelle, Ajinomoto Foods Europe* ou *Tereos*. En matière de recherche, le territoire accueille *l'INRAE, Agro-Transfert* et *Arvalis*.
- le secteur de la logistique – transport connaît une croissance grâce à une situation privilégiée entre le Benelux et l'Île-de-France, à la présence des autoroutes A 1 et A 29 et à du foncier disponible.

- le secteur industriel, assez diffus, qui malgré certaines difficultés, arrive à résister dans certains domaines : métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de machines et équipements, textile,...
- le secteur tertiaire rattrape son retard mais ce territoire rural demeure sous l'influence de l'attractivité d'Amiens et de Saint-Quentin en termes d'emplois, de commerces, de services, de formation, de culture.

Les secteurs en devenir :

Le Schéma Territorial de Développement Economique du PETR identifie des secteurs à développer :

- l'économie résidentielle, à l'instar de nombreux territoires ruraux, là où l'économie productive est moins présente : le commerce et l'artisanat,...
- le tourisme, dont il convient de prolonger la diversification et la structuration engagées grâce aux dispositifs LEADER Gal 2009-2014 puis 2015-2021 ;
- l'Economie Sociale et Solidaire, aujourd'hui insuffisamment présente, en identifiant les besoins du territoire dans différents domaines (services à la personne, environnement, restauration – hébergement, alimentation, culture, sport,...) et en facilitant la structuration des projets.

La chance historique que représente le canal Seine-Nord Europe :

Demain, la construction de cette infrastructure majeure puis son exploitation constitueront de réelles opportunités de développement économique et surtout de créations d'emplois, notamment pour les entreprises et les habitants du territoire : emplois directs, emplois indirects, emplois induits.

6/ La mobilité, un frein pour les plus fragiles :

La mobilité constitue l'une des principales faiblesses, dont les causes sont multiples : les caractéristiques très rurales ; un lieu de résidence parfois excentré ; le déficit et la méconnaissance de l'offre de transports en commun ; le niveau des revenus, qui ne permet pas toujours l'achat d'un véhicule et son entretien ; des freins psychologiques et la peur des déplacements, les parents ou les grands-parents ayant toujours travaillé à proximité du domicile.

Des transports en commun existent : s'agissant du fer, la ligne TER Amiens – Tergnier via Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle et Ham en constante augmentation de fréquentation, la gare TGV Haute-Picardie pour des liaisons en dehors du territoire. Concernant les bus, *Trans 80* dessert les principaux pôles d'attractivité et de nombreuses communes rurales via 13 lignes. Cependant les trajets sont souvent très longs et l'offre reste inégale car certaines franges du PETR sont peu ou pas desservies à l'instar du nord-est.

Les horaires et arrêts conviennent davantage aux navettes domicile-étude qu'aux déplacements domicile-travail. Les déplacements pour d'autres motifs sont généralement possibles les mercredis et samedis uniquement. Les itinéraires ne desservent actuellement pas les gares de Chaulnes, Nesle et de Ham, ni même la gare TGV Haute-Picardie.

Un réseau départemental de bus scolaires fonctionne en parallèle du réseau *Trans 80'*. Toutes les communes du territoire sont desservies pour les trajets vers les établissements du primaire et la plupart d'entre elles sont desservies pour les trajets vers les établissements du secondaire.

Enfin, le transport urbain existe à Péronne (gratuit, afin de faciliter les déplacements dans la commune, 19 stations sont desservies tous les jours (sauf le dimanche et jours fériés) entre 9h et 16h), Ham et à Rosières-en-Santerre via le Centre Communal d'Action Sociale pour le déplacement des aînés.

7/ Les richesses environnementales et paysagères vecteurs d'une identité forte :

Principalement constitué d'un plateau de craie, l'espace géographique *Santerre Haute Somme* se caractérise d'abord par son unité physique. Ce plateau de faible relief, au paysage homogène, est entrecoupé par la vallée de la Somme.

Celle-ci représente un joyau qui traverse le territoire des frontières de l'Aisne à Cléry-sur-Somme. Elle est alimentée par deux petits affluents, la Cologne et l'Omignon. *Le Grand Projet Vallée de Somme* devenu *Vallée de Somme, Vallée idéale*, porté par le Conseil départemental, a pour objectif de développer ce patrimoine naturel.

La vallée humide de la Haute-Somme avec ses très nombreux étangs constitue un système hydraulique particulier permettant à l'eau du fleuve de s'écouler en une succession de plans d'eau qui assure la régulation de son débit.

Les autres milieux naturels remarquables sont principalement constitués par des bois.

Le patrimoine bâti est fortement marqué par la 1^{ière} reconstruction.

8/ Tableau des contractualisations et dispositifs de l'Etat sur le territoire :

Dénomination	PETR Cœur des Hauts-de-France	CC Haute-Somme	CC Est de la Somme	CC Terre de Picardie	Ville de Péronne	Ville de Ham	Autres collectivités
Contrat de ruralité	Se termine (2017-2020)	Se termine (2017-2020)	Se termine (2017-2020)	Se termine (2017-2020)			
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		Débute (2021-2025)	Se termine (2016-2022)	Débute (2021-2025)			
Plan national de lutte contre la vacance		Débute (2021-2025)		Débute (2021-2025)			
Petites Villes de Demain	Débute (2021-2026)	Débute (2021-2026)	Débute (2021-2026)	Débute (2021-2026)	Débute (2021-2026)	Débute (2021-2016)	Nesle, Rosières, Roisel, Chaumes (débute 2021-2026)
Maisons France Services			Projet (itinérante)		Signé	Signé	
Territoire d'industrie		En cours (labellisation 2019)	En cours (labellisation 2019)	En cours (labellisation 2019)			
Site industriel clef en main				En cours sur le rôle d'activité (labellisation 2019)			
Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce	En cours (2020-2022)	En cours (2020-2022)	Se termine (2019-2021)	En cours (2020-2022)			
Dans le cadre du CSNE, Contrat Territorial de Développement (volet 1)		Signé (2017)	Signé (2017)				
Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance			En cours		En cours		
Contrat Local de Santé	Démarche engagée*						
Plan Climat Air Énergie Territorial	Démarche engagée pour les EPCI	Démarche engagée**	Démarche engagée**	Démarche engagée**			
Territoire de Nouvelles Mobilités Durables (ADEME)	En cours (2020-2022)						
Contrat d'Objectifs Territorial (ADEME)	Débute (2021-2025)						
Contrat Education Jeunesse				Se termine (2018 - 2021)	Se termine (2018-2021)	Se termine	
Convention Territoriale Globale		En cours (2019 - 2022)		A venir (2022 - 2025)			
Contrat Territoire Lecture	En cours (2020-2022)						
Pays d'art et d'histoire	Débute (2021-2031)						
Plan de paysage	Terminé (2018-2021)						

* Charte d'engagement du CLS adoptée en juin 2021

** Après les consultations de l'Etat et la Région puis la consultation du public, adoption en Conseil communautaire en Janvier 2022

II-LES ENJEUX

1/ Tableau Atouts – Faiblesses / Opportunités – Menaces :

Les différents documents stratégiques élaborés par le PETR (SCOT, projet de territoire, contrat de ruralité), les échanges avec les collectivités membres du comité de pilotage ainsi qu'avec les partenaires, la présentation du territoire synthétisée précédemment, font ressortir les atouts et les faiblesses mais aussi les opportunités – et elles sont nombreuses, au 1^{er} rang desquelles le canal Seine Nord Europe – et les menaces identifiés sur ce territoire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une position géographique privilégiée renforcée par une importante accessibilité (A1, A29, RD 1017, RD 1029, TGV). ▶ La force du secteur agricole, agro-alimentaire, agro-industriel et la présence du pôle de recherche de l'INRAE. ▶ Les disponibilités foncières et leurs coûts compétitifs. ▶ Depuis 10 ans, la montée de l'offre de services publics à destination des habitants : centres aquatiques (Ham, Péronne), bibliothèques-médiathèques, RPC,.. ▶ Les richesses naturelles, et notamment les milieux humides dans la vallée de la Somme, ainsi que le caractère rural, qui confèrent une certaine qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le vieillissement de la population. ▶ Les indicateurs sanitaires et sociaux inférieurs à la moyenne régionale (chômage, revenus, santé). ▶ Le faible niveau de qualification : difficile de trouver un emploi pour les demandeurs, problème de recrutement pour les employeurs. ▶ Les difficultés liées à la mobilité, tant physique (liées à l'offre de transport) que psychologique. ▶ L'affaiblissement des centres bourgs (fermetures de commerces, de services publics, diminution de la population,..) ▶ Le déficit d'image du Santerre Haute-Somme et les difficultés à attirer de nouveaux habitants.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La construction puis l'exploitation du CSNE : potentialités en terme de développement économique autour du canal (plateformes), indirectes (sous-traitants), induites (commerces, services, tourisme). ▶ La volonté politique et les différents outils mis en place relatifs à la redynamisation des centres bourgs (habitat, commerces, équipements publics, espaces publics,...). ▶ La volonté de développer l'économie résidentielle et particulièrement les filières ESS et tourisme, loisirs, culture. ▶ Le désir de faire de nos caractéristiques rurales des atouts par le développement de nouvelles pratiques : lien social renforcé (covoiturage, consommation locale, espaces de partage...) ▶ La prise de conscience des moyens et actions à mettre en œuvre en matière de transition écologique, à la fois source de préservation du territoire (requalification des friches) mais aussi de nouvelles activités (rénovation habitat et bâtiments) ▶ La nouvelle image du territoire, autour de la modernité (canal Seine-Nord Europe et développement) et de la fierté des patrimoines (Label <i>Pays d'Art et d'Histoire</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La non transformation par les acteurs locaux des opportunités offertes par la réalisation du canal : entreprises, habitants et élus loins des prises de décisions, concurrence et non complémentarité entre les projets, nuisances liées au chantier. ▶ La césure géographique du canal entraîne l'éclatement du territoire qui regarde vers les agglomérations : pour l'ouest vers Amiens, pour la partie est, vers Saint-Quentin. ▶ La perte d'attractivité des campagnes qui s'accélère, liée à la baisse de l'emploi productif et à la fracture territoriale (diminution des services publics et privés, couverture en TH débit qui prend trop de temps,...). ▶ La période post centenaire de la Grande Guerre.

2/ Définition des enjeux en matière d'attractivité et de services aux habitants, de dynamisme économique et de transition écologique :

Pôle d'équilibre entre Amiens et Saint-Quentin, le territoire bénéficie d'une chance historique à l'horizon des 10 prochaines années, dont peu de territoires peuvent se prévaloir dans l'hexagone : la construction d'une infrastructure majeure, le CSNE et tous les emplois directs, indirects et induits ainsi que la valeur ajoutée qui seront créés.

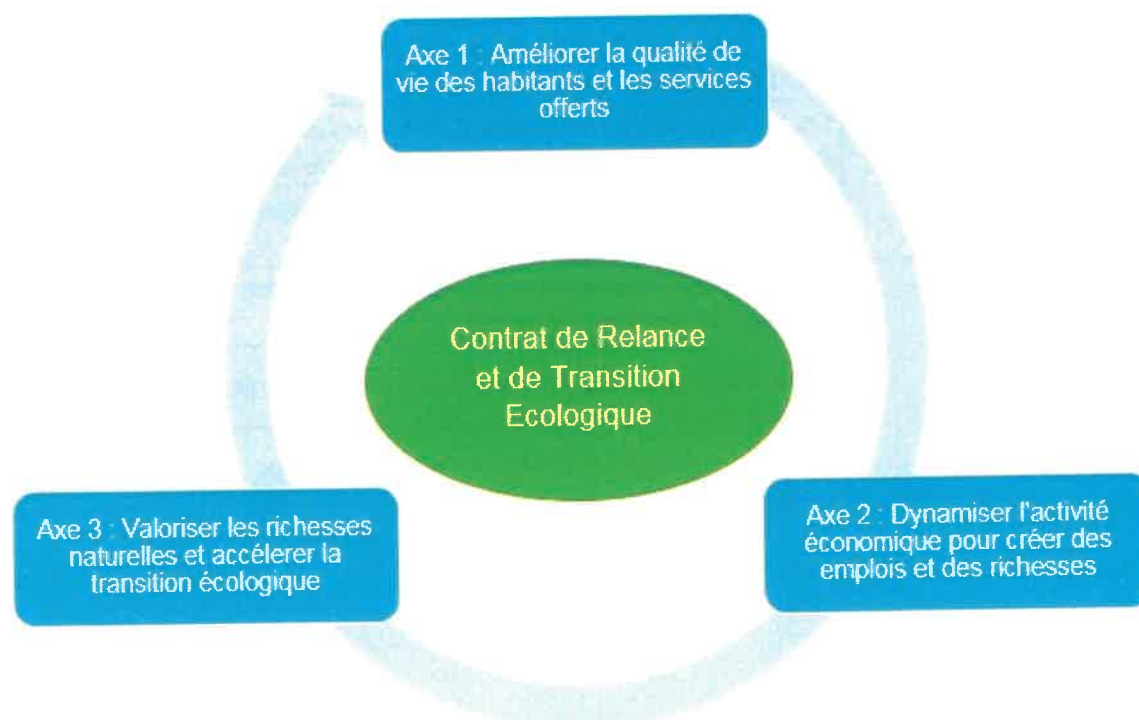
Par ailleurs, en termes d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilité, d'économie, de tourisme, de préservation des paysages et de la biodiversité... cette voix d'eau va transformer l'est du département et impacter, positivement, de nombreuses politiques publiques. Au territoire - habitants, entreprises, élus - de s'approprier cette réalisation qui n'est plus aujourd'hui un projet, mais devient chaque jour un peu plus une réalité.

Le CSNE véhicule une image environnementale, le mode de transport fluvial étant l'un des moins polluant, raison pour laquelle la construction est marquée sous le sceau du développement durable (les 1^{ières} actions ont concerné les compensations environnementales). C'est la colonne vertébrale de la stratégie qui nous guide.

Parce que chacun d'entre nous vit les conséquences du changement climatique, les gouvernements et législateurs successifs, du Grenelle de l'Environnement (2008) au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (2020), en passant par la loi pour la Transition écologique (2015) nous invitent à changer nos pratiques, l'approche de nos projets et la façon dont nous les élaborons.

A petits pas, le territoire fait sa mue et construit la croissance verte de demain grâce à la réflexion et aux débats engagés au sein des PCAET qui seront adoptés au 1^{er} trimestre 2022. Ainsi, le CRTE va accompagner les acteurs locaux à faire entrer de plein pied ce territoire dans le 21^{ème} siècle, en relevant les défis du CSNE et de la transition écologique.

Pour ce faire, la stratégie repose sur 3 axes :



AXE 1 / AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET LES SERVICES

Thématiques	Actions
1.1. Aménagement de l'espace	1.1.1. Suivi des préconisations du SCOT (densification, limitation consommation foncière,...)
	1.1.2. Déclinaison du SCOT et du PCAET dans les PLUI
	1.1.3. Accompagner le renouveau des centres bourgs (PVD)
1.2. Habitat	1.2.1. Augmenter la production de logements
	1.2.2. Construire une gamme pour faciliter les parcours
	1.2.3. Faciliter la rénovation énergétique des logements (existants, nouveaux matériaux)
1.3. Mobilités	1.3.1. Favoriser la mobilité pour tous (locations de véhicules, TAD, garage solidaire, bus services publics,
	1.3.2. Faciliter la mobilité durable (covoiturage, autopartage, mobilités douces)
1.4. Santé	1.4.1. Elaborer un Contrat Local de Santé
1.5. Petite enfance - Education - Jeunesse	1.5.1. Diversifier l'offre Petite enfance (crèches, RAM,...)
	1.5.2. Améliorer les conditions scolaires et périscolaires (RPC, numérique,...)
	1.5.3. Favoriser l'épanouissement de la jeunesse hors milieu scolaire (ALSH, centres sociaux,...)
1.6. Culture - Patrimoine	1.6.1. Consolider la stratégie culturelle (lecture publique, éducation artistique et culturelle, création, médiathèques de Péronne et Rosières...)
	1.6.2. Valoriser et être fier de son patrimoine (Pays d'art et d'histoire)
1.7. Sport	1.7.1. Faciliter la pratique sportive (équipements de qualité, rénovations énergétiques,...)
	1.7.2. Développer l'offre de pleine nature (kayak, parcours santé,...)
	1.7.3. Encourager la pratique des plus jeunes

AXE 2 / DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE POUR CRÉER DES EMPLOIS ET DES RICHESSES

Thématiques	Actions
2.1. Filières fortes	2.1.1. Valoriser les agro-ressources (travail avec le pôle d'Estrées-Mons)
	2.1.2 Faciliter l'arrivée des projets logistiques
	2.1.3. Fédérer les entreprises travaillant dans la maintenance industrielle
2.2. Emploi - Formation	2.2.1. Accompagner les plus fragiles vers l'emploi facteur d'inclusion sociale
2.3. Implantation d'entreprises	2.3.1. Compléter l'offre foncière tout en veillant à la limitation de l'artificialisation des sols (spécialisation des sites, utilités, requalification de friches,...)
	2.3.2. Diversifier l'offre immobilière et la rendre agile
	2.3.3. Renforcer les actions de prospection / promotion
2.4. Commerce	2.4.1. Placer le commerce au centre des enjeux de revitalisation des centres bourgs (boutiques à l'essai, éphémère, signalétique,...)
	2.4.2. Aider les professionnels dans la modernisation de leur activité (qualité de l'accueil, numérique,..)
	2.4.3. Soutenir le commerce dans son cycle de vie
2.5. Tourisme	2.5.1. Diversifier l'offre (nature, patrimoine, CSNE...)
	2.5.2. Soutenir les professionnels
2.6. Numérique	2.6.1. Poursuivre le déploiement des réseaux (France THD, Somme numérique,..)
	2.6.2. Réussir le pari des usages (formations, espaces de coworking,...)
	2.6.3. Etre plus efficient en s'appuyant sur les données (Data, SIG)
2.7. Canal Seine-Nord Europe	2.7.1. Bénéficier du <i>Big Bang</i> provoqué par sa réalisation
	2.7.2. Créer de la valeur ajoutée grâce aux plateformes de Péronne et de Nesle
	2.7.3. Développer l'activité touristique (Maison du canal et de la nature, haltes d'Allaines et de St-Christ-Briost, randonnées.....)

**AXE 3 / VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET ACCELERER LA
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Thématiques	Actions
3.1. Energies	3.1.1. Répondre à l'objectif ambitieux d'un territoire à énergie positive d'ici 2050 (mise en œuvre PCAET, baisse des consommations, identification - soutien aux projets ENR)
3.2. Paysages - Biodiversité	3.2.1. Préserver les paysages qui contribuent à l'identité du territoire (mise en œuvre des actions du Plan de paysage)
	3.2.2. Défendre la biodiversité (intégration dans les documents d'urbanisme, jardins partagés, îlots de fraîcheur,...)
3.3. Foncier	3.3.1. Limiter l'artificialisation des sols (requalification des friches : évaluation de la mutabilité, EPF Nord Pas de Calais)
3.4. Alimentation	3.4.1. Structurer une agriculture plus durable et de qualité dans une démarche de circuits courts (AMAP, marchés, projet de PAT,...)
3.5. Déchets	3.5.1. Améliorer la prévention et la gestion des déchets (réduction, économie circulaire, valorisation...)
3.6. Eau	3.6.1. Limiter la consommation
	3.6.2. Améliorer la qualité
	3.6.3. Mieux gérer les eaux pluviales
	3.6.4. Assurer l'entretien des cours d'eau
3.7. Exemplarité des collectivités	3.7.1. Rénover le patrimoine bâti (réduction de la facture énergétique, rénovation chauffage, installation ENR,...)
	3.7.2. Adopter une politique de mobilité plus durable (achat de véhicules propres, covoiturage, mobilité douces,...)
	3.7.3. Traduire cette volonté dans la politique d'achat

III-LA STRATEGIE ET LES ACTIONS

1/ AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET LES SERVICES OFFERTS :

1.1/ AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

A/ Veiller à un développement spatial équilibré, cohérent et raisonné :

L'ambition commune traduite dans le SCOT :

Le SCOT fixe une stratégie ambitieuse en termes de croissance de population (+ 4% à horizon 2030), de dynamisme économique (fruit pour partie du CSNE), de transition écologique (s'inscrivant dans les perspectives fixées par le Grenelle de l'environnement).

Celle-ci se traduit par la nécessité d'un développement homogène afin d'éviter des déséquilibres démographiques, entre l'ouest (Terre de Picardie) en croissance et l'est (Haute-Somme et Est de la Somme) en déprise, dont la césure provoquée par le CSNE pourrait représenter une ligne de partage symbolique.

Ainsi, au sein de cet espace, chacune des 144 communes doit trouver son rôle en fonction de son histoire, de sa situation géographique, de son poids démographique, de ses services – publics ou privés -, de son rayonnement et de son aire d'influence.

Pour ce faire, l'organisation spatiale a nécessité la création de typologie de communes au regard des caractéristiques précitées avec pour objectifs de :

- renforcer les pôles de centralités et communes relais (les agglomérations de Péronne et Ham, Roisel, Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle, Combles) qui désormais bénéficieront du dispositif *Petites Villes de Demain* (sauf Combles).
- maintenir les pôles de proximité (Epehy, Moislains, Harbonnières, Dompierre-Becquincourt, Proyard,...) qui accueillent les services du « quotidien » : écoles, commerces,....
- mutualiser les moyens des communes rurales pour garantir des services à l'ensemble de la population : Regroupements Pédagogiques Concentrés, commerces ambulants,.....

La déclinaison du SCOT et des PCAET au sein des PLUI en cours d'élaboration :

La stratégie précitée est désormais déclinée et traduite dans les PLUI, en cours d'élaboration. Les spatialisations définies favoriseront l'harmonie du développement des communes, tout en assurant à la fois, une production de logements à un rythme plus soutenu que lors des périodes antérieures, et la nécessité de favoriser l'activité économique et l'implantation d'entreprises au sein de fonciers dévolus à ces activités.

Ces objectifs seront atteints dans le respect de la volonté d'engager la transition écologique en limitant la consommation foncière par rapport aux années antérieures (loi sur la biodiversité, qualité des terres qui fait la richesse du territoire, impacts déjà conséquents du CSNE) grâce à un travail sur la densification du bâti, sur la reconquête des friches (*voir 3.3/ foncier*) et dents creuses, sur la vacance (*voir 1.2/ habitat*).

Enfin, ces documents d'urbanisme devront traduire les enjeux Climat Air Energie identifiés lors de l'élaboration des PCAET.

B/ Accompagner le renouveau des centres bourgs :

L'attractivité du territoire repose sur le rôle de locomotive joué par les pôles de centralité (Péronne / Doingt-Flamicourt et Ham / Eppeville / Muille-Villette) et les pôles relais (Roisel, Chaulnes, Rosières-en-Santerre et Nesle) au regard de leurs atouts : services publics (hôpitaux, lycées pour les 2 chefs-lieux de canton, collèges, gendarmerie, Poste,...) et privés (offre de soins, supermarchés, commerces de proximité,...).

Par ailleurs, la présence d'une ligne TER (gares à Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle et Ham) qui dessert au quotidien Amiens et Saint-Quentin ainsi que la construction du CSNE (Péronne et Nesle sont sur le tracé) constituent de réelles opportunités.

Convaincu de la nécessité de leur renouveau, ces communes se sont inscrites dans différents dispositifs depuis 6 ans :

- Ham s'est portée candidate avec succès à l'AAP de l'Etat *Revitalisation Centres Bourgs* en 2014 ;
- Péronne, Roisel, Rosières-en-Santerre et Chaulnes à l'AAP *Redynamisons nos centres-villes et centre-bourgs* de la Région en 2019 qui offre des financements pour les projets d'investissement, notamment en matière d'équipements et de commerces ;
- Péronne et Roisel, Rosières-en-Santerre et Chaulnes, Ham et Nesle, viennent de signer la convention *Petites Villes de Demain*, avec à la clé des outils de financement de l'ingénierie, d'analyse et de diagnostics thématiques, d'échange et de mise en relation des communes. L'objectif étant de favoriser la constitution d'une *Opération de Revitalisation du Territoire* (ORT) qui permettra de renforcer les réglementations en matière d'exploitation commerciale, d'encourager la rénovation de logements, de bénéficier du dispositif *Denormandie* dans l'ancien, de voir son droit de préemption renforcé ou encore de faciliter des dispositifs expérimentaux.

Parallèlement, des études visant à l'écriture d'une feuille de route stratégique sont lancées (suite à l'AAP du Département pour Chaulnes et Rosières-en-Santerre) afin de renforcer leur attractivité et leur rayonnement, notamment autour des axes suivants : commerces, habitat, services, équipements, déplacements,...

Au sein de ces politiques publiques, l'intégration des enjeux de transition écologique est recherchée, via la lutte contre l'artificialisation des sols, le traitement des friches en des lieux stratégiques, le développement de mobilités douces, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la résorption de la vacance résidentielle et commerciale.

Des dispositifs (OPAH, Plan national lutte contre la vacance, FISAC) et outils (prochainement l'Etablissement Public Foncier d'Etat du Nord Pas-de-Calais) permettent de remplir ces objectifs à l'instar des projets *Maréchal* à Rosières-en-Santerre ou de l'îlot dégradé de *la paix* en cœur de ville de Ham.

1.2/ HABITAT :

A/ Augmenter la production de logements afin d'accueillir de nouveaux habitants :

Quantitativement, les besoins en logements identifiés dans le SCOT sont estimés à 3 800 d'ici 10 ans. Leur production doit d'abord répondre aux besoins endogènes : le renouvellement

mécanique du parc ainsi que le desserrement des ménages obligent à augmenter leur nombre en l'adaptant aux caractéristiques des nouveaux modes de vie (familles séparées, maintien à domicile, ...). Ensuite, aux besoins exogènes, afin d'accueillir de nouveaux habitants, qui pour la plupart, viendront travailler sur notre territoire.

Afin de remplir ces objectifs, tout en veillant à la maîtrise de l'artificialisation des sols (voir 3.3/ foncier), il conviendra d'accentuer les habitats collectifs, de veiller à la réduction des parcelles (en cohérence avec les nouvelles demandes : exemple, jardin plus petit), de reconquérir les friches, dents creuses et logements vacants.

Sur ce dernier point, les EPCI de la Haute-Somme et de Terre de Picardie ont répondu avec succès à l'appel à projet relatif au *Plan national de lutte contre les logements vacants*, ce qui se traduira par un accompagnement technique et financier de l'ANAH. Parallèlement, un travail est mené par *Action Logement* dans le cadre de la préparation du chantier du CSNE.

B/ Construire une gamme de logements facilitant les parcours résidentiels :

Parce que les besoins ne sont pas identiques, il convient de construire une gamme de logements attractive, abordable pour tous, adaptée et diversifiée, qui facilitera les parcours résidentiels en fonction des différents profils socio-démographiques. Il s'agira :

- d'augmenter l'offre de logement social, en développant la mixité intergénérationnelle, autour des jeunes ménages et des personnes âgées ;
- de déployer une offre résidentielle abordable destinée aux jeunes ménages pour les retenir sur le territoire ;
- d'attirer les maîtrises d'ouvrages publiques dans les opérations d'aménagement ;
- d'adapter les logements pour les aînés afin de favoriser le maintien à domicile ;
- de réfléchir à de nouvelles pratiques de vie pour les aînés regroupant en un même endroit tous les services du quotidien et initier des projets type « MARPA » ou « béguinage » ;

En lien avec ce dernier point, un projet d'habitat inclusif innovant répondant à ces enjeux voit le jour à Péronne et est en cours de réflexion à Chaulnes. Il s'agit de loger sous un même toit en colocation différentes personnes âgées, ne souhaitant pas vivre seules, ayant une certaine autonomie ainsi qu'un projet de vie sociale et partagée.

Enfin, la phase chantier du CSNE va nécessiter une augmentation de l'offre de logements. Il conviendra de réfléchir à la modularité des offres et aux nouveaux usages lors du départ des ouvriers.

C/ Faciliter la rénovation énergétique des logements :

La rénovation énergétique de l'existant :

Le secteur résidentiel est un important consommateur d'énergie, un émetteur de GES et de polluants atmosphériques. En outre, le chauffage représente une facture importante pour les ménages (amenée à croître si rien n'est fait au regard du renchérissement des matières premières).

Pour ce faire, les collectivités ont engagé des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (O.P.A.H.- R.R.) afin d'inciter les propriétaires à faire des travaux de rénovation grâce à des aides financières. Les priorités sont d'améliorer la performance énergétique, de lutter contre l'habitat dégradé et très dégradé.

Au-delà de ce dispositif co-financé par les EPCI, il convient dans un souci d'efficience, de clarifier le maquis des aides (OPAH, Service Public de l'Efficacité Energétique, *Ma Prime rénov*,...) via un Guichet Unique de l'Habitat afin d'orienter les usagers de façon pertinente.

L'utilisation de nouveaux matériaux :

Le changement climatique, déjà perceptible, affecte les logements et les bâtiments de plusieurs manières : surchauffe lors des vagues de chaleur, dégâts lors d'inondations ou de coulées de boue, effondrements liés aux nombreuses cavités.

Les rénovations et les constructions de bâtiments neufs peuvent être des moyens de stocker du carbone, à travers des matériaux biosourcés produits sur le territoire. Il conviendrait d'en faire la promotion et, avec les différents acteurs (professionnels, fédérations, consulaires,...), d'en structurer la filière.

1.3/ MOBILITES :

Depuis de nombreuses années, le sujet est travaillé lors de réflexions au titre de l'aménagement de l'espace (SCOT, PLUI), de l'environnement (PCAET), ou de la santé (CLS). Récemment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a clarifié les compétences en ce domaine, offrant la possibilité aux EPCI de s'en saisir, ce qu'a souhaité faire la Haute-Somme.

Afin d'approfondir cette politique publique, le PETR a répondu avec succès à l'appel à projet national TENMOD (Territoire de Nouvelles MOBilités Durables) lancé par l'ADEME. Cette reconnaissance se traduira par l'arrivée de moyens humains au PETR à partir d'octobre 2021. Il s'agira de répondre aux enjeux liés aux usages partagés, aux mobilités actives, aux mobilités solidaires, à l'exemplarité des collectivités, à la sensibilisation des habitants.

La stratégie et le programme d'actions devront être coconstruits à la fois avec les acteurs de la mobilité mais aussi les usagers, dans un cadre qui se veut souple, raison pour laquelle le PETR ne travaillera pas à un plan de mobilité rurale, démarche jugée trop lourde.

A/ Favoriser la mobilité pour tous :

La location de scooters et des véhicules pour des besoins professionnels :

La forte dépendance à la voiture représente un frein pour les plus fragiles (jeunes, personnes aux minimas sociaux, demandeurs d'emploi) notamment lorsqu'il s'agit de s'insérer professionnellement. Pour ce faire, l'objectif est d'offrir à la location des scooters (dont certains électriques) et des véhicules dans le prolongement de l'action menée avec succès depuis 15 ans par le PETR. L'enjeu sera d'autant plus important lorsqu'il s'agira d'offrir des solutions de mobilités afin de pourvoir les emplois d'insertion liés à la construction du CSNE. Cette offre serait complémentaire à la location de véhicules de la Région Hauts-de-France à 2€/j.

Au-delà, pour tous les publics, une réflexion devra être engagée sur la question des déplacements « domicile – travail » notamment quand l'entreprise se situe sur une zone d'activité (situation excentrée et pas de transports en commun, horaires décalés,...).

Le transport à la demande des séniors isolés :

Au fur et à mesure de l'avancée dans l'âge, la mobilité devient un vrai problème : rendez-vous de santé, démarches administratives, déplacements dans la famille ou chez des amis pour maintenir le lien social.

Il conviendra de bien s'assurer du besoin et dans ce cas, de répondre aux attentes de nos aînés et d'offrir un service pour les déplacements occasionnels pour lesquels il n'existe pas d'offre compétitive, à l'instar de ce que réalise la commune de Rosières-en-Santerre.

Le soutien au garage solidaire d'Eppeville :

La création du garage solidaire à Eppeville répond aux besoins des personnes aux minimas sociaux en leur permettant d'entretenir / réparer leur véhicule facilitant l'inclusion sociale grâce à l'autonomie pour les déplacements du quotidien : travail, courses, services de santé....

Des partenariats sont à construire avec le porteur de projet afin d'élargir sa gamme de services (déjà de nouvelles offres mises en place : Transport à la Demande, covoiturage social, location et vente de véhicules, location de scooters, auto-école solidaire, atelier de mécanique itinérant) et lui offrir de nouveaux débouchés, dont le CSNE, en passant un contrat avec les entreprises pour l'entretien de certains véhicules au titre des clauses d'insertion.

L'accessibilité aux services de ceux qui ne peuvent se déplacer :

La mobilité participe à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public de la Somme (SDAASAP), notamment dans le fait que les services publics doivent aussi aller au-devant d'usagers qui ne peuvent se déplacer, afin de les aider dans leurs démarches administratives.

Afin de répondre aux besoins des habitants les moins mobiles, l'Etat accompagne les communes et les EPCI dans leur projet de MSAP. Aujourd'hui les élus souhaiteraient aller plus loin, en faisant du sur-mesure afin de toucher les populations les plus isolées. Pour ce faire, une réflexion sur un bus itinérant sera engagée (démarche de benchmark auprès de territoires qui ont mis en place cette action).

Pour l'ensemble des actions, notamment vis à vis des publics les plus fragiles, la plateforme de l'Association Saint-Jean permet d'orienter et d'accompagner tous les publics.

B/ Faciliter la mobilité durable :

Le covoiturage :

La voiture est souvent l'unique moyen de se déplacer, ce qui conduit notamment dans le cadre professionnel à l'autosolisme. Tant pour des raisons sociales -offre de déplacement à un habitant qui n'a pas de véhicule, qu'économique – partage des coûts de déplacement -, qu'environnemental -moins de Co2 consommé-, le covoiturage représente le 1er levier d'action lorsqu'il s'agit d'usages partagés.

D'une part, un travail d'information et de sensibilisation sera engagé auprès des habitants (lors d'évènements pour inciter les gens à utiliser ce dispositif – ex Cygnes des temps, spectacles Nouvelles Scènes à Nesle) et des entreprises. D'autre part, le développement d'aires de covoiturage « à valeur ajoutée » (dépôt alimentaire,) sera encouragé.

L'autopartage :

Être propriétaire d'une voiture a un coût important (assurance, entretien, essence) et cela d'autant plus quand l'utilisation est très faible. Outre le volet financier, la volonté de changer les comportements et les pratiques est un objectif des PCAET.

Ainsi, il s'agira d'offrir à la location un véhicule propre aux associations et aux habitants pour des déplacements occasionnels, y compris sous un angle « intermodalité » grâce à l'achat de véhicules dont certains seront positionnés à la sortie des gares.

Le développement du vélo :

Les caractéristiques rurales facilitent la pratique du vélo au sein de l'espace urbain au regard de la taille modeste des communes mais à contrario rendent difficiles les déplacements interurbains, sur des axes routiers jugés dangereux : grandes vitesses, pas de pistes cyclables, souvent pas de sécurisation (ex : éclairage).

Néanmoins, il existe la volonté de développer l'usage du vélo dont les avantages sont multiples sur la santé, la préservation de l'environnement et le pouvoir d'achat. La crise sanitaire a renforcé cette pratique dans les grandes villes sur lequel il faut « surfer » dans nos territoires ruraux. Pour ce faire, il convient de travailler à un plan vélo composé :

- de nouvelles offres (à la location) ;
- de créations de pistes cyclables aménagées et sécurisées ;
- d'installations d'équipements dans les écoles, collèges et lycées, à proximité des lieux publics, des gares (favoriser le dernier km jusqu'à la gare) et des commerces : abris, arceaux, marquages anti vol,...
- des actions de sensibilisation et de sécurisation.

La marche à pied :

La marche à pied est un bien fait pour la santé. Cette activité physique est positive quel que soit son âge et contribue à la prévention de l'obésité, du diabète, des maladies cardiovasculaires, à la réduction du stress et de l'anxiété, à l'amélioration du sommeil.

Le développement de la marche passe par des aménagements de circuits, connectés les uns aux autres, à destination des principaux lieux publics (gares, établissements scolaires, culturels, sportifs, commerces) et par une sécurisation des déplacements (ex : développement des zones 30 km pour les véhicules légers afin de faire cohabiter piétons, cyclistes, automobilistes).

1.4/ SANTE :

A/ Elaborer et coordonner le Contrat Local de Santé :

Face à des indicateurs sanitaires et sociaux dégradés (*voir Présentation / 4 des caractéristiques sanitaires et sociales en deçà de la moyenne régionale*), le PETR et l'ARS – suite à l'adoption du Projet Régional de santé 2018 - 2028 – sont entrés dans une démarche visant à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, ce dernier permettant de répondre aux enjeux sanitaires, au plus près des habitants.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins du territoire. La place du parcours, à l'échelle des territoires, est un enjeu considérable de santé publique. Aussi, le CLS est un outil qui doit faciliter le renforcement des synergies entre les acteurs successifs dudit parcours et favoriser une plus grande fluidité.

Identifié en 2017 lors de l'élaboration du Contrat de ruralité, la démarche a débuté par une phase de diagnostic, aujourd'hui terminée, qui confirme la nécessité de mener les politiques publiques en la matière de façon coordonnée pour enclencher une nouvelle dynamique. Bien que l'épidémie de COVID 19 ne facilite pas les travaux et que celle-ci sature l'espace médiatique liée à la santé, la volonté de l'ARS et des collectivités locales reste intacte comme en témoigne la Charte préalable au Contrat Local de Santé adoptée ce printemps par le PETR.

Si les objectifs précis restent à travailler, dès aujourd'hui 4 orientations émergent :

- mobilité, ruralité, attractivité et santé ;
- accès aux soins, offre de santé sur le territoire ;
- prévention et participation de la population aux actions de santé ;
- coopération entre professionnels et parcours de santé.

Le recrutement d'une ingénierie au sein du PETR est prévu à partir d'octobre 2021 afin de finaliser les objectifs du CLS, puis dans un second temps, de coordonner ce contrat triennal dont les enjeux liés aux questions de transition écologiques sont transversaux (*voir 1.3/ mobilités et 3.4/ alimentation*).

1.5/ PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE :

Beaucoup d'actions relevant de ces champs devront être réfléchies lors d'une nouvelle génération de contrat (Contrat Territorial Global) dont certains sont déjà lancés, à élaborer avec la CAF par chacune des collectivités compétentes. Ces nouvelles « feuilles de route », projet de territoire cohérent et coordonné en termes d'offres de service à la population, permettront de répondre à des enjeux plus larges que précédemment : les ALSH, les activités périscolaires, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale.

A/ Diversifier l'offre liée à la Petite enfance :

L'offre en matière d'accueil et d'animation de la petite enfance est multiple (assistantes maternelles, crèches, haltes garderies, structures multi-accueils) et doit permettre de répondre aux besoins des jeunes ménages. La présence d'assistantes maternelles et de Relais d'Assistantes Maternelles est significative mais ne répond pas pleinement à toutes les attentes.

S'agissant de l'accueil collectif, le territoire – suivant les endroits - souffre d'un manque de structures, ce qui le rend prioritaire. Alors que l'on cherche à développer l'emploi et à retenir ceux qui travaillent sur le territoire, les collectivités doivent être en capacité de construire une gamme d'accueil « petite enfance » qui permettra, quel que soit le choix des familles, de s'adapter aux rythmes de vie des parents et de favoriser l'épanouissement des enfants dans

des structures de qualité et en quantité suffisante (exemple de la micro-crèche de Nesle récemment ouverte et qui vient renforcer l'offre déjà existante du territoire de la Communauté de communes de l'Est de la Somme : crèche HAM STRAM GRAM à Ham, RAM de Nesle et de Ham).

Au sein de ces équipements, il conviendra de renouveler toutes les actions favorisant l'épanouissement de l'enfant dès son plus jeune âge : éveil, autonomie, sociabilisation, parentalité,.....

B/ Améliorer les conditions de scolarité et périscolaire :

Les Regroupements Pédagogiques Concentrés :

Depuis 20 ans, l'on assiste à la fermeture de nombreuses écoles en milieu rural, au grand regret des élus qui vivent ces décisions comme une perte d'attractivité et d'un lieu de vie important pour leur commune. Ces fermetures sont la conséquence d'une désertification des communes, des modes de vie qui changent (les jeunes ménages habitent le village mais travaillant en ville, scolarisent leurs enfants en dehors du territoire de résidence pour des modalités pratiques).

Néanmoins, il est nécessaire d'offrir une qualité de service public et d'enseignement identique à celle des villes. C'est pourquoi l'école du XXI^e siècle en milieu rural passe par des regroupements, des mutualisations de moyens, comme hier les projets de Monchy-Lagache ou d'Estrées-Deniécourt, demain d'Hypercourt-Marchelepote.

Focus sur les équipements numériques :

L'arrivée du numérique dans les écoles a offert de nouvelles perspectives aux enseignants et aux élèves. Ces outils participent à la réussite scolaire de chaque élève en leur permettant d'accéder à un grand nombre de ressources pédagogiques, en repensant le rapport de l'enseignant et de l'élève au travail, en l'adaptant aux exigences du monde moderne et en permettant de rapprocher les parents de l'école.

Pour ce faire, le syndicat mixte *Somme numérique* assure le déploiement des Espaces Numériques de Travail (mise aux normes des installations réseaux) : Tableaux Blancs ou Numériques Interactifs, vidéoprojecteurs, ordinateurs ou tablettes.

Les activités périscolaires :

Des locaux de qualité et fonctionnels participent à des activités périscolaires de qualité. Celles-ci venant en amont ou dans le prolongement des heures d'écoles doivent offrir leur lot d'apprentissage. Outre les études surveillées, elles doivent favoriser l'accès des enfants aux pratiques culturelles et artistiques, sportives et de loisirs.

C/ Favoriser l'épanouissement de la jeunesse hors milieu scolaire :

Les centres sociaux développent notamment l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les objectifs des différentes activités sont l'épanouissement individuel, l'apprentissage de la vie collective ainsi que le développement de valeurs citoyennes.

Pour ce faire, les services Enfance-Jeunesse s'appuient sur le monde associatif afin de conduire des activités de qualité tout en impliquant les parents. Néanmoins, il est plus difficile de capter les publics qu'auparavant, d'où la nécessité de mettre en place de nouvelles stratégies, et de sensibiliser les jeunes via le digital.

De nombreuses animations sont offertes pour répondre à leur demandes : point information jeunesse afin de les éclairer sur toutes les questions qui les intéressent (emploi, logement, santé, culture, sport, vacances,...), élaboration de projets, éveil culturel et artistique, parfois ludothèque...

Dans le cadre de la prise de compétence extrascolaire, la Communauté de communes Terre de Picardie sera amenée à développer des projets : création d'un centre social, point information jeunesse, formations des animateurs,...

En effet, la qualité de ces activités dépend aussi des animateurs. Dans ce cadre, une politique de soutien pourra être poursuivie afin d'aider financièrement les jeunes dans l'obtention du BAFA, ce qui peut permettre de les fidéliser par la suite.

S'agissant des locaux, le Centre social de l'Est de la Somme basé à Ham, fort de son succès, souhaite créer un tiers-lieu via un projet de péniche jouxtant son site actuel. Outre la valorisation du canal, ce projet a pour objectifs de mêler une restauration d'insertion, un lieu culturel (exposition, spectacle, conférence, séminaire...) et une halte touristique.

1.6/ CULTURE – PATRIMOINE :

A/ Animer une stratégie culturelle à l'échelle du territoire :

Le PETR incarne depuis de nombreuses années le projet culturel du territoire traduit au sein d'un schéma de développement, actuellement en cours de révision. Celui-ci s'oriente autour de 3 axes stratégiques :

- développer la culture et la création artistique pour participer à l'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- attirer les publics par une coordination territoriale pour lier culture, social et territoire ;
- former, informer et éduquer pour qualifier, pérenniser, développer les envies et les connaissances.

Aujourd'hui, le projet culturel s'articule à des degrés et sous des formats divers à une multitude d'initiatives plus ou moins structurées émanant des collectivités locales (dont certaines portent elle-même un projet culturel de territoire à l'instar de la Communauté de communes de l'Est de la Somme qui fait appel à un prestataire pour conduire cette démarche adoptée avant la fin 2021), à travers leurs équipements (écoles de musique et de danse, bibliothèques-médiathèques, salles de spectacles), des associations, sans oublier l'Historial de la Grande Guerre, équipement phare de l'est du département. Cette mosaïque d'acteurs est animée par le désir commun de servir l'intérêt général, avec des périmètres, des objectifs et des leviers d'intervention spécifiques.

Cette dynamique culturelle pourra à partir de 2021 être appuyée par le nouveau dispositif d'Etat, le *Pass Culture*, dont l'objectif est de développer les pratiques culturelles des jeunes.

Les orientations du PETR se déclinent autour d'axes forts inscrits pour certains dans des dispositifs nationaux de soutien à l'aménagement culturel des territoires.

La structuration et le développement de la lecture publique :

Après avoir soutenu l'action culturelle des 8 bibliothèques-médiathèques tout en leur servant de plateforme d'échange, le PETR s'est engagé en partenariat avec l'Etat et le Département de la Somme dans un Contrat Territoire Lecture (2020 – 2022) avec comme objectif prioritaire la structuration et la coordination du réseau de lecture publique : formation des professionnels, abonnement commun, mutualisation des ressources, gratuité pour tous,...

Au titre des équipements, 2 projets de bibliothèque-médiathèque sont en cours de réflexion : l'un à Péronne, le second à Rosières-en-Santerre. Outre la question du positionnement géographique en centralité au cœur de flux (*voir 1.1/ aménagement de l'espace*), les maîtres d'ouvrages devront élaborer un Programme Culturel Scientifique Educatif et Social.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle :

Cet axe s'est déployé pendant six années (2014 – 2020) au travers du dispositif *Les chemins artistiques* soutenu par les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, DRAAF, DRJSCS), l'Education Nationale, la région Hauts-de-France et le département de la Somme. Outre ce dispositif, l'éducation artistique et culturelle traverse l'ensemble des strates de la politique culturelle du territoire (lecture publique, spectacle vivant...)

Le soutien à la création artistique et culturelle :

Le PETR, comme d'autres acteurs (exemple de *la Nouvelle Scène de l'Est de la Somme*), soutient les artistes professionnels engagés dans une démarche de création et de diffusion de leurs travaux. Cela se traduit dans une programmation de spectacles *Les Imaginaires* et un nouveau dispositif *Panorama* qui vient mettre à l'honneur les artistes plasticiens, visuels ainsi que les architectes.

B/ Valoriser et être fier de son patrimoine :

En 2017, le PETR a souhaité s'engager dans une démarche de labellisation *Pays d'art et d'histoire* convaincu que ce dispositif participe à l'attractivité du territoire et à son identification, qu'il propose une offre complémentaire en terme touristique et qu'il permet d'associer et de fédérer les habitants.

Après un travail de longue haleine, qui met en exergue des éléments identitaires comme la Reconstruction ou la vallée de la Somme, le PETR a obtenu le label au printemps 2021. Cette démarche a aussi permis d'enclencher une dynamique patrimoniale auprès de nombreux acteurs et de travailler de façon transversale sur les questions d'urbanisme (requalification de friches industrielles pour atténuer la consommation foncière et mise en valeur de certains vestiges remarquables), de paysages ou de transition écologique.

Le Pays d'art et d'histoire se traduira au cours des 10 prochaines années par la mise en œuvre d'un projet culturel orienté vers le développement d'une offre de visites guidées, la mise en place d'un programme de sensibilisation de la jeunesse à l'architecture, au patrimoine et aux paysages (à valoriser lors des *Journées Européennes du Patrimoine*, des *Journées Nationales de l'Architecture*, du *Printemps de l'Art Déco*) et la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine éclaté sur différentes parties du territoire.

La mise en œuvre du label s'appuiera notamment sur certains équipements structurants à l'image de l'Historial de la Grande Guerre et du musée Alfred-Danicourt de Péronne ainsi que sur l'Office de tourisme de Haute-Somme qui aura un rôle majeur en terme de promotion.

1.7/ SPORT :

Facteur de cohésion sociale et d'épanouissement individuel, les projets et actions dans ce domaine sont partagés entre divers niveaux de collectivités et s'appuient fortement sur les associations (et donc le bénévolat) qui bénéficient ainsi de subventions pour mener à bien leurs activités. Trois enjeux se dégagent :

A/ Faciliter la pratique sportive grâce à des équipements de qualité :

Ces dernières années, le territoire s'est doté d'équipements structurants à l'instar des centres aquatiques O2 de Péronne et *Aquari'Ham* : il s'agit de faire du sport, se détendre, d'organiser le dispositif « le savoir nager » pour les enfants,...

Outre ces équipements qui contribuent à l'attractivité, le territoire est doté de nombreux lieux sportifs (gymnases, dojos, tennis, tir à l'arc,...) qu'il convient d'entretenir et parfois de rénover dans un souci à chaque fois d'économie d'énergie (diagnostic énergétique, chauffage, éclairage, entretien,...). Un projet de complexe Tennis – Padel est en cours de réflexion dans la Communauté de communes de l'est de la Somme.

B/ Développer l'offre liée aux sports de nature :

Les caractéristiques du territoire offrent de nombreux atouts facilitant le développement de pratiques en plein air : chemins de randonnées pédestres, cyclos, équestres, activités nautiques (canoë kayak,...) en lien avec la vallée de la Somme et les nombreux plans d'eau,...La création d'un site d'hébergement pour le canoë kayak sur la base d'Estouilly, d'un parc accrobranche contiguë à l'étang du Cam ou le challenge Cecil Healy participent au développement d'activités de pleine nature.

Par ailleurs, celles-ci dépassent souvent le cadre sportif au regard des enjeux liés au tourisme, à la préservation de l'environnement, à la santé. Il conviendra lors de l'élaboration de documents cadres tels que le Contrat Local de Santé du PETR et le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'Office de tourisme identifier les projets contribuant au développement de la pratique de ces activités à l'instar de la création d'un parcours sport-santé-tourisme de pleine nature autour de l'étang à proximité du centre aquatique de Ham.

C/ Encourager la pratique sportive des plus jeunes :

Les institutions ont vocation à faire la promotion de la pratique sportive dès le plus jeune âge, le sport participant au dépassement de soi et portant de nombreuses valeurs qu'un enfant ou adolescent retrouvera dans sa vie d'adulte.

Pour ce faire, il convient d'aider les associations pour développer les écoles de sport, faciliter les pratiques (politiques tarifaires, soutien à l'achat du 1^{ier} équipement, en complément le *Pass'port* de l'Etat) et créer des équipements en libre accès comme les city stades.

2/ DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE POUR CREER DES EMPLOIS ET DES RICHESSES :

2.1/ FILIERES FORTES :

A/ Valoriser les agro-ressources :

En 2015, le Pays Santerre Haute Somme a été labellisé *Picardie Technopole* par le Conseil régional de Picardie sur le thème de « l'innovation au service de la production et de la valorisation des agro-ressources ». L'obtention de ce label justifié par l'ADN agricole du territoire et la présence du pôle agronomique d'Estrées-Mons a eu pour conséquence de mettre en lumière les compétences agronomiques de R&D présentes sur le territoire.

La fusion des régions a mis un terme à ce dispositif. Néanmoins, les objectifs de mettre en place une plateforme d'échanges autour des thématiques traitées par les acteurs du pôle d'Estrées-Mons (faciliter le transfert), de répondre aux attentes des industriels et des coopératives en termes d'approvisionnement et de qualité, de perspectives concernant le développement et l'alimentation en agro-ressources de nouvelles filières, sont toujours d'actualité. Il ne s'agit ici que d'être facilitateur et d'accompagner un écosystème avec lequel les collectivités échangent trop peu.

L'intensification des échanges entre acteurs du territoire devra faire émerger des synergies et pourra déboucher sur la création de valeur (voir expérimentation de la ferme 3.0). De même, les compétences, l'environnement économique et les disponibilités foncières, pourraient favoriser la création ou l'arrivée de nouveaux projets dans ces filières.

B/ Faciliter l'arrivée des projets logistiques :

De par sa position centrale et son importante desserte, le territoire dispose d'un avantage favorable pour capter des implantations logistiques. Néanmoins, il doit faire face à la concurrence de nombreux autres sites et au final n'accueille que peu d'opportunités parmi les très nombreuses qui s'offre à lui.

Outre la capacité foncière et immobilière à accueillir les entreprises (*voir 2.3/ Implantation d'entreprises*), le territoire devra travailler d'une part, à une stratégie en capacité de rassurer les porteurs de projet quant au bassin d'emploi et d'autre part, à articuler ses zones d'activités avec le CSNE.

C/ Fédérer les entreprises travaillant dans la maintenance industrielle :

La filière est constituée de PME spécialisées dans la métallurgie et la fabrication de machines qui travaillent essentiellement pour le compte du secteur agroalimentaire. A Nesle par exemple, l'importance du tissu industriel génère des besoins en maintenance industrielle et chaudronnerie. À Ham, où s'est développé un tissu de PME spécialisées dans ces activités, un pôle (système productif local) « Chaudronnerie et maintenance » avaient été créé par 14 entreprises aux activités complémentaires.

Ce tissu d'entreprises spécialisées constitue un atout pour le territoire et offre à ce dernier un potentiel de diversification de son tissu industriel. Les entreprises de chaudronnerie/maintenance sont capables d'adapter leur production et activité à d'autres

secteurs que celui de l'agroalimentaire (automobile, aéronautique, chimie, sidérurgie, mécanique...).

Il convient de conforter la filière en favorisant son développement par une meilleure structuration de l'offre de ses entreprises. Ainsi les collectivités pourraient fédérer les représentants des entreprises au sein d'un club de la chaudronnerie/maintenance industrielle qu'elles animent et feraient par ailleurs la promotion des compétences, produits et services des entreprises auprès d'entreprises exogènes.

2.2/ EMPLOI ET FORMATION :

A/ Accompagner les plus fragiles vers l'emploi facteur d'inclusion sociale :

Le territoire connaissait avant la crise un taux de chômage en baisse constante depuis plusieurs années, mais néanmoins supérieur à la moyenne régionale. Les conséquences de la crise sanitaires sur la vie économique sont en partie connues et risquent d'engendrer, à la fois une remontée du nombre des demandeurs d'emplois mais aussi une augmentation des inégalités et de la pauvreté.

L'emploi :

Si la politique de l'emploi ne relève pas des collectivités, celles-ci doivent accompagner les dispositifs de l'Etat du plan de relance qui renforcent les moyens consacrés à la formation à l'instar du plan *1 jeune, 1 solution*.

Par ailleurs, dans le cadre d'implantations d'entreprises spécifiques employant potentiellement plusieurs centaines de salariés, les collectivités seront amenées à accompagner le porteur de projet de façon ciblée pour faire la promotion de l'entreprise et de ses métiers auprès des demandeurs d'emplois. Dans ces situations précises, une *Task Force* composée de l'ensemble des services de l'Etat, des acteurs du recrutement et de la formation doit pouvoir se mettre en place rapidement et efficacement.

En terme de mise en réseau, il conviendra de faire perdurer le Service Public de l'Emploi Local qui rassemble l'écosystème des acteurs (Etat, Pôle emploi, MEEF, Collectivités, consulaires, fédérations professionnelles, groupements d'entreprises,...).

S'agissant de l'accompagnement à la création d'entreprises, les partenariats avec *Initiatives Somme* et *Somme Active* (au titre de l'économie sociale et solidaire) devront perdurer. Les dispositifs d'aide mis en place par les EPCI s'inscrivent dans le prolongement des actions précitées.

La formation :

Relevant des compétences de la Région, il s'agira d'adapter l'offre à la demande et de savoir être agile à l'image de la création de groupements d'employeurs qui fonctionnent très bien sur le territoire (GEIQ 3A, GEIQ service à domicile,...).

Au regard de l'importance des travaux liés au CSNE, des formations devront être anticipées et destinées aux habitants du territoire.

2.3/ IMPLANTATION D'ENTREPRISES :

Si le territoire ne peut capitaliser sur aucun pôle urbain majeur ni bénéficier de formations supérieures ou techniques, sa situation géographique privilégiée au cœur du triangle Paris, Londres, Bruxelles et ses axes autoroutiers présentent des atouts importants.

L'offre foncière demeure conséquente alors qu'il apparait un manque d'immobilier. Par ailleurs, la connaissance des besoins est identifiée, via les prospectus de nos partenaires (NFI, Région). Il s'agit donc d'adapter l'offre au besoin et d'être le plus agile possible comme le retrace le Schéma de Développement Economique Territorial 2020-2026.

A/ Compléter l'offre foncière tout en veillant à la limitation de l'artificialisation des sols :

Les terrains disponibles ont diminué au cours des 5 dernières années (45 ha.) fruit d'implantations. Parmi les plus significatives, *XPR* et *De Rijke* sur le pôle d'activités de Haute-Picardie, *Innovafeed*, *Spurgin-Leonhart*, *Nigay* à Nesle et Mesnil-Saint-Nicaise.

L'offre et la difficile spécialisation des sites :

- *Pôle d'activités Haute-Picardie* – 35ha disponibles – Terre de Picardie : parc foncier premium d'un total de 110ha viabilisés, destiné à l'accueil d'entreprises, labellisé *Site clés en mains*, à la situation géographique privilégiée au carrefour A1 / A29. Pas de vocation particulière si ce n'est de grandes parcelles qui peuvent intéresser les logisticiens. Ce site a vocation à s'agrandir dans les années qui viennent au vu de sa commercialisation récente et du souhait de se positionner comme base arrière du CSNE.
- *ex-friche Flodor* – 19ha disponibles – Haute-Somme : avec le rachat et la démolition des bâtiments sur le site *Flodor*, l'EPCI a pu recycler un foncier important à destination économique, contiguë d'une part, à la ZI de la Chapelette et d'autre part, à la future plateforme du CSNE. Ce site semble donc à même d'accueillir un large éventail de projets allant de l'artisanat, à la petite entreprise (bâtiment de type village artisanal/hôtel d'entreprises) ou à l'industrie (hors activités polluantes ou dangereuses car situé en périphérie de Péronne), en passant par la logistique. A terme, une extension pourrait être envisagée au sud.
- *Cléry-sur-Somme* – 16ha disponibles – Haute-Somme : proche d'une sortie de l'A1, site en devenir, inscrit dans le document d'urbanisme de la commune mais non viabilisé à ce jour, pouvant accueillir des projets à potentiels logistiques.
- *Site ex-Saint-Louis Sucre* – 35ha disponibles – Est-Somme : avec l'arrêt quasi-complet des activités de *Saint-Louis Sucre* sur le site d'Eppeville, 35ha pourraient être requalifiés par le propriétaire actuel. Bénéficiant des utilités présentes, ces terrains pourraient être fléchés pour des projets agroalimentaires.
- *Terrains face Tereos* – 13ha disponibles – Est-Somme : propriété de l'entreprise Tereos, situés face à l'usine, ces terrains peuvent bénéficier de toutes les utilités mises à disposition par l'entreprise. Le groupe ne les rend disponibles à la vente qu'en cas de partenariat possible avec l'acheteur sur les utilités ou la livraison de produits. Ils sont donc avant tout destinés à des projets agroalimentaires.
- *Terrains Nesle* – 3ha disponibles – Est-Somme : voisins de l'entreprise *Spurgin-Leonhart*, propriété de la Communauté de Communes, ces terrains disposent des

utilités. Par leur dimension et leur emplacement, ils semblent destinés à des projets de petite ou moyenne industrie ainsi que de petite logistique.

A ce foncier économique, s'ajoutent les plateformes qui s'intègrent au CSNE (voir 2.7/ CSNE).

Les utilités :

Les utilités disponibles varient suivant les zones et leurs spécificités et/ou positionnement géographique (exemple de la gestion des effluents qui ne peut parfois être augmentée sauf à des investissements conséquents, car pas de cours d'eau à proximité). Elles seront néanmoins renforcées dans les années qui viennent au regard des demandes des entreprises s'installant (exemple : besoin en électricité sur le pôle de Haute-Picardie qui nécessitera une extension du réseau).

Dans ce cadre, il serait pertinent de spécialiser les zones en fonction de ce critère et de leurs caractéristiques. La labellisation de l'ensemble des EPCI au dispositif *Territoire d'Industrie* permet de bénéficier de crédits pour ce type d'investissement.

La requalification des friches : (voir 3.2/ Foncier)

B/ Diversifier l'offre immobilière et la rendre agile :

Le territoire ne dispose pas de suffisamment d'offres immobilières permettant de répondre aux attentes d'entreprises en recherche d'une implantation :

- l'offre existante doit être mieux recensée : Bourse à l'immobilier des locaux vacants actualisée sous l'égide du PETR avec les informations de l'ensemble des acteurs ;
- l'offre ne répond pas toujours à la demande : l'étude des demandes reçues montre que dans deux tiers des cas, la surface bâtie recherchée par les entreprises allait de 100m² (des cellules de type village artisanal/hôtel d'entreprises) à 5000m² (un bâtiment logistique ou moyenne industrie). Pour ce faire, récemment, la Communauté de communes de l'Est de la Somme a mis en place différentes offres : Espace des entreprises à Nesle, Coworking à Nesle, Bâtiments relais à Ham, et en cours de finalisation, de nouveaux ateliers et bureaux en location à Epeville.

Si cela représente un large champ de recherches, ces surfaces peuvent néanmoins être couvertes par des bâtiments modulables qui aujourd'hui n'existent plus et que les EPCI pourraient susciter (portage en direct ou par le biais des partenaires ou d'investisseurs). Une réflexion a été menée en ce sens sur le pôle d'activités de Haute-Picardie en 2018 pour une offre immobilière et de services face à la gare TGV.

C/ Renforcer les actions de prospection / promotion :

Depuis 2015, les EPCI ont souhaité mutualiser une partie de ces actions au PETR. Ce dernier a construit plusieurs outils pour améliorer la visibilité des produits des EPCI afin d'attirer de nouveaux projets :

- des partenariats institutionnels : *Nord France Invest* (NFI) pour le volet international et la Région s'agissant du périmètre national réalisent des actions de prospection. Celles-ci peuvent aussi être déléguée à un partenaire privé. Si le coût est élevé, la prospection est également plus fine car dédiée exclusivement au territoire. Après avoir reconstitué

une offre adaptée aux besoins, il paraît pertinent de se réinscrire dans un partenariat de cette nature.

- un site internet dédié : *investiraucoeurdeshautsdefrance.fr* qui doit être mieux utilisé et visible afin de faire la promotion du territoire.
- la participation à des salons : il convient de hiérarchiser et de qualifier ceux-ci (exemple, Salon de l'Immobilier d'entreprise qui regroupe en un même lieu tous les acteurs, privés comme publics, de la promotion foncière et immobilière).

Outre ces actions, le territoire bénéficie d'un coup de projecteur et de ressources de l'Etat grâce aux dispositifs *Territoire d'industrie*, à l'échelle des 3 EPCI et *Sites clefs en mains*, s'agissant du PAE de Haute-Picardie.

2.4/ COMMERCE :

A/ Placer le commerce au centre des enjeux de revitalisation des centres-bourgs :

Parmi les enjeux de revitalisation dans les centres-bourgs, le commerce se place au carrefour de l'ensemble des thématiques : logement, services, aménagement urbain, mobilité, environnement.

Plusieurs actions sont identifiées à ce titre :

- les communes peuvent investir dans des locaux vacants, soit pour les proposer à des tarifs préférentiels, soit pour proposer des modèles alternatifs : boutique à l'essai, boutique éphémère,...
- la stratégie d'investissement peut également être centrée sur les friches (*voir 3.2/ foncier*). Par ailleurs, la signalétique, le stationnement, la valorisation des mobilités douces (piste cyclable, parcours piéton), la qualité des espaces publics rendus agréables et accueillants pour tous, animés (terrasses, marchés,...) et divertissants (gestes artistiques, jeux,...) sont des enjeux en matière commerciale que les collectivités doivent intégrer dans leur politique de revitalisation.

B/ Aider les professionnels dans la modernisation de leur activité :

La qualité de l'accueil :

Face à l'apparition de nouvelles menaces (concurrence territoriale – Amiens-Glisy / Saint-Quentin-Fayet, changement des habitudes de consommation, évolution du numérique, crise sanitaire, etc.), les territoires ruraux doivent s'adapter en soutenant le commerce de proximité qui fait face à un certain nombre d'enjeux : vieillissement de l'appareil productif, manque d'attractivité des vitrines, questions de la cessation de l'activité,...

Pour ce faire, les territoires s'appuient sur le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce dont les 3 objectifs sont de :

- soutenir les investissements des professionnels : les aides directes (estimées à 75 dossiers sur 3 ans) permettront de moderniser le commerce de proximité pour maintenir une activité sur le territoire et permettre la pérennité d'une activité y compris après cessation.

- définir une stratégie de confortement des centralités, via la promotion des marchés locaux, la valorisation de boutiques éphémères, la requalification de commerces,...
- faciliter la structuration d'une dynamique de réseau grâce notamment à l'accompagnement des unions commerciales ou le développement d'outils numériques partagés.

La nouvelle approche numérique :

Toujours dans un souci de modernisation du commerce local, la sensibilisation ainsi que la formation des commerçants aux outils du numérique pourraient être un enjeu majeur pour les prochaines années. En effet, au temps du *click & collect* et du marketing digital, les territoires ruraux doivent s'adapter aux évolutions des pratiques de consommation et adopter des solutions qui correspondent aux particularités du monde rural. Il faudra privilégier une stratégie empirique basée sur la sensibilisation et la proximité avant de passer à des solutions digitales trop lourdes comme des marketplaces.

C/ Soutenir le commerce dans son cycle de vie :

Dans le cadre de la convention signée avec la Région concernant les aides directes aux entreprises, il est donné la possibilité aux EPCI de soutenir des entreprises artisanales ou commerciales en phase de création, soit sous forme de prêt à taux 0%, soit via des subventions grâce au dispositif LEADER Gal (selon des règles bien précises).

Par ailleurs, la crise sanitaire a poussé les EPCI à s'engager pour soutenir financièrement leurs petites entreprises, parmi celles-ci avant tout les commerçants et les artisans.

Il est donc possible de s'inspirer des actions mises en place durant cette période afin d'en développer de nouvelles. Bien que coûteuses, ces aides ont permis le maintien de commerces et artisans locaux.

2.5/ TOURISME :

A/ Diversifier l'offre :

Connu pour le tourisme de mémoire, le territoire a engagé une diversification de l'offre qu'il convient d'accélérer, tout en continuant de valoriser l'équipement phare qu'est *l'Historial de la Grande Guerre* (80 000 visiteurs/an) en connexion avec le circuit du Souvenir. Différents axes de développement sont identifiés :

Le tourisme de nature :

- le projet *Vallée de Somme, Vallée Idéale*, de Sormont jusqu'aux frontières de l'Aisne, offrant une véritable colonne vertébrale, qui doit permettre d'irriguer différents lieux touristiques le long de la vallée (hardines à Ham, Eppeville, Voyennes).

Parallèlement, Péronne doit être perçue comme un carrefour fluvial, avec son port de plaisance, et son ouverture à la fois vers Saint-Valéry-sur-Somme, Saint-Quentin ou Noyon. Dans ce cadre, la réouverture à la navigation du bief Offoy / Saint-Simon après travaux est essentielle.

- la structuration et la mise en valeur des chemins de randonnées pédestre, cyclo (augmentation de la location de vélos électriques) et équestre.
- le développement de visites « Nature » notamment au sein des Espaces Naturels Sensibles de Cléry-sur-Somme sous l'égide du CD 80, qui nécessitera la formation de guides *Qualinat*.
- la pêche, à l'attention de publics passionnés, cette filière représentant un vrai potentiel au regard des richesses naturelles de la vallée de la Somme, de ses étangs. Alors que la majorité des séjours touristiques sont de courtes durées, cette pratique permet de retenir les touristes pendant plusieurs jours. Il s'agira de valoriser les lieux de pêche, de les aménager (pontons, accessibilité,..) et ainsi de structurer (recensement des lieux, organisation, communication) cette filière.

Le patrimoine bâti :

Convaincu de ses richesses, le PETR a porté la candidature à la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire* qui vient d'être obtenue et dont les objectifs sont de sensibiliser tous les publics (habitants, scolaires, touristes) et de développer une image positive et un sentiment d'appartenance au territoire (*voir 1.6/ Culture – Patrimoine*).

L'architecture liée à la Reconstruction, peu mise en valeur aujourd'hui, permettrait d'offrir des synergies avec des territoires voisins, notamment Saint-Quentin. A ce titre, il conviendra d'intégrer *le Printemps de l'Art Déco*.

La mise en tourisme du CSNE : (*voir 2.7/ CSNE*)

B/ Soutenir les professionnels :

Ces projets qui renforcent et diversifient l'offre et qui sont destinés à accueillir un public croissant n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions afin d'impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement et de restauration.

Il conviendra, d'une part, d'accompagner les professionnels dans leurs projets (EPCI et LEADER Gal) et d'autre part, grâce à l'Office de tourisme de la Haute-Somme, d'apporter une valeur ajoutée par un travail de mise en réseau, de sensibilisation à la qualité des équipements et de l'accueil (connaissance des nouvelles attentes, maîtrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,...),...

2.6/ NUMERIQUE :

A/ Poursuivre le déploiement des réseaux :

La téléphonie mobile et le numérique offrent des perspectives qui révolutionnent nos vies, participant au lien social, réduisant les distances, contribuant au développement économique...à condition de bénéficier d'accès et de connexions de qualité. En effet, pour des questions de rentabilité tous les territoires ne sont pas couverts de la même façon, ce qui engendre une fracture numérique.

Les pouvoirs publics ont élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme dont le syndicat mixte *Somme numérique*, est chargé de la réalisation.

Il conviendra de s'assurer de la montée en débit, l'ambition étant d'apporter la fibre chez tous les particuliers, entreprises, établissements publics et privés à l'horizon 2024.

Cette démarche est accompagnée par l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

B/ Réussir le pari des usages :

La capacité à maîtriser les usages est le second enjeu qu'il conviendra de résoudre afin de faire émerger de nouvelles activités économiques, pratiques administratives, de nouveaux services publics, résorbant ainsi l'éloignement – ressenti ou réel – du monde rural et illectronisme (taux particulièrement élevé dans la partie est du département).

Des formations à l'attention des publics éloignés d'internet devront voir le jour, notamment des actions de médiation afin de sensibiliser les plus fragiles aux nouvelles pratiques (dématérialisation des actes administratifs, recherches d'emploi,...). Pour ce faire, les collectivités peuvent recruter l'un des 4 000 conseillers numériques France Services dont les missions sont d'accompagner les habitants dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. Ceux-ci apprennent aussi à développer un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources, maîtrise des réseaux sociaux, protection des données).

A la lumière de leurs compétences en la matière, les EPCI pourraient développer des pôles numériques (télécentres ou espaces de coworking avec du matériel mutualisé comme le fait la Communauté de communes de la Haute-Somme à Péronne) destinés à l'accueil de la population et plus particulièrement des télétravailleurs et des entrepreneurs.

Ces projets pourraient s'intégrer à des lieux de vie préexistants et mixer services économiques (travailleurs indépendants, télétravailleurs et travailleurs mobiles), services à la population (domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'emploi et de la formation) et plus largement de services au monde associatif.

La création de tiers lieux comme celui de la Haute-Somme à Péronne pourra être accompagnée de celle de *FabLabs* qui sont des laboratoires mettant à la disposition du grand public des machines à commandes numériques (découpe lasers, imprimantes 3D...). Chaque utilisateur peut ainsi venir fabriquer, réparer, imaginer un produit, tester une idée. Le *FabLab* est avant tout un lieu d'échange des savoirs et des expériences.

L'action du PETR pourrait être de travailler à la mise en réseau des tiers-lieux interopérables et maillés sur le territoire mais aussi de repérer les projets associatifs à fort potentiel, d'accompagner ces structures vers une professionnalisation (Economie Sociale et Solidaire) et de faire essaimer les innovations.

C/ Être plus efficient en s'appuyant sur les données :

Les questions relatives à l'exploitation des données, Open data, qui offrent de nombreuses possibilités dans la conduite des collectivités et les services aux usagers ne sont pas suffisamment exploitées. Il conviendra de mener une réflexion – mutualisée – sur ce sujet comme sur celui des Systèmes d'Information Géographique.

2.7/ CANAL SEINE-NORD EUROPE :

Notre région sera dotée dans les 10 ans à venir d'une infrastructure fluviale majeure : le canal Seine-Nord Europe, maillon manquant de la liaison fluviale européenne à grand gabarit reliant la France aux Pays-Bas.

Principal axe de transport de marchandise régional, soucieux d'une plus grande compétitivité et respectueux de l'environnement, le CSNE permettra d'élargir l'hinterland des ports régionaux jusqu'au Cœur des Hauts-de-France.

Il va très profondément transformer l'est du département : un linéaire de 46 km, 2 plateformes à Péronne et à Nesle, ainsi que de nombreux ouvrages d'art dont le plus spectaculaire sera le pont-canal de 1 350 mètres pour franchir la vallée de la Somme.

A/ Bénéficiaire du *Big Bang* provoqué par sa réalisation :

Pour tous les décideurs locaux, le CSNE est perçu comme une chance historique, tant en termes d'attractivité, de développement économique que de création d'emplois. Les débouchés sont multiples, autant pendant la phase des travaux, qu'une fois en service : emplois directs, indirects et induits.

Comment bénéficier à plein des retombées, dans un 1^{er} temps pendant le chantier ?

Différents outils ont été mis en place à l'échelle du projet afin de saisir les opportunités du chantier pour les entreprises locales : *canal emploi* pour organiser le recrutement ; *canal solidaire* pour favoriser les parcours d'insertion ; *canal formation* pour mettre en place les formations ; *canal entreprises* pour informer les entreprises intéressées par le chantier ; *canal connexion* pour organiser l'accueil du chantier sur le territoire.

Néanmoins, les collectivités locales étaient membres de comités territoriaux (à l'échelle de l'arrondissement et sous l'égide du Sous-Préfet) ainsi que des différents groupes de travail mis en place localement (foncier, habitat, développement éco et touristique,...). Le PETR devait coordonner le groupe lié au développement économique et touristique dont les principaux enjeux étaient autour de la création et le développement des plateformes, la facilitation pour les entreprises locales de répondre aux marchés publics (y compris travaux connexes), l'accompagnement des professionnels de l'activité résidentielle afin de bénéficier des retombées du chantier,... La volonté des élus locaux est que ce mode de gouvernance soit réanimé.

Si l'on devine les opportunités offertes par le chantier, celui-ci va aussi créer des nuisances que la société de projet s'efforcera de réduire, tout en informant la population et les élus locaux : bruit, émissions de poussières et de particules fines, circulation de camions (évacuation et approvisionnement), modification des déplacements des habitants au regard des routes déviées,....

B/ Créer de la valeur ajoutée grâce aux plateformes de Péronne et de Nesle :

En lien avec la réalisation de l'ouvrage, les Communautés de communes traversées de la Haute-Somme et de l'Est de la Somme travaillent aux projets de plateformes multimodales qui seront d'initiative locale (à l'exception de la construction du quai et des travaux de terrassement réalisés par la société de projet).

Ces espaces portuaires (4 sur l'ensemble du linéaire avec Noyon et Marquion) devront être complémentaires et non concurrentiels et interconnectés aux zones d'activités existantes pour un développement équilibré spatialement tenant compte des axes de communication.

Outre les aspects de connexion (fer / route) et les travaux engendrés, des études sont menées sous l'égide de la Région quant au positionnement stratégique des plateformes, au recensement de potentiels entreprises intéressées, au portage juridique, au financement et à l'exploitation de celles-ci.

A titre privé, NORIAP développera sa propre plateforme à Languevoisin-Quiquery.

C/ Développer l'activité touristique en lien avec le canal :

Le CSNE offre de grandes opportunités en matière touristique, y compris pendant sa phase de construction avec le tourisme de chantier. Au-delà, les projets, qui ne sont pas tous identifiés et qu'il conviendra de rendre cohérents et complémentaires avec nos voisins, sont nombreux :

- la réalisation d'une Maison du canal et de la nature à Cléry-sur-Somme, au pied du pont-canal, à proximité des espaces naturels sensibles et de la véloroute *Vallée de Somme, Vallée Idéale*. Cet outil muséal permettra la promotion du CSNE et des richesses environnementales (labellisation RAMSAR) qui l'entourent.
- la connexion du chemin de service avec les nombreux chemins de randonnées pédestres et cyclos du territoire.
- le tourisme fluvial, avec les projets de haltes à Saint-Christ-Briost et Allaines, les questions relatives aux interconnexions avec le canal de la Somme et de Saint-Quentin, la problématique de la valorisation de l'escale faite pour les croisiéristes et l'offre qu'il conviendra de construire pour ces derniers.

3/ VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

3.1/ ENERGIES :

A/ Répondre à l'objectif ambitieux d'un territoire à énergie positive avant 2050 :

Le PETR porte de façon mutualisée pour le compte de ses 3 EPCI l'élaboration de leur PCAET. La 1^{ère} phase de cette démarche s'est traduite par *l'Etude de Planification Energétique* dont les ambitions en termes de baisse de la consommation et de développement des énergies renouvelables doivent s'inscrire en résonance avec la loi sur la transition énergétique de 2015 et le SRADDET de la Région Hauts-de-France adopté en 2020.

S'agissant de la consommation, celle-ci serait en baisse de 39%, fruit d'actions dans de nombreux domaines : industrie (mise en place d'actions circulaires), résidentiel (rénovation des logements au niveau BBC, des bâtiments publics (*voir 3.7/ exemplarité des collectivités*)), mobilité (covoiturage, véhicules propres *voir 1.3/ mobilités*), fret (renforcement des modes ferroviaires et fluviaux),...

Parallèlement, d'ici 2050, le territoire vise une augmentation de 111% de la production de son énergie renouvelable par rapport à 2015, portée notamment par l'intégration des projets éoliens en cours, le développement de la méthanisation (face à la friche *Flodor,...*), du photovoltaïque (sur toiture ou au sol comme le parc situé à Roisel) ou encore de réseaux de chaleur (requalification habitat – équipements publics de la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre). Le CSNE favorisera les énergies propres pour son exploitation ainsi que le développement des énergies renouvelables, notamment les panneaux photovoltaïques, en fonction des possibilités de raccordement. Le PETR deviendra alors un territoire à énergie positive, produisant plus qu'il ne consomme.

Ces objectifs ambitieux nécessitent de s'y atteler dès maintenant en accompagnant et coordonnant les projets, tant publics que privés. Pour ce faire, le PETR se dotera d'ingénierie et s'inscrira dans 2 dispositifs permettant de bénéficier de crédits :

- afin d'accompagner les projets : le Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables porté par la FDE 80 (solaire, géothermie, biomasse,...) ;
- afin de soutenir la collectivité dans son rôle de coordinateur sur une large partie des enjeux environnementaux : le Contrat d'Objectifs Territorial de l'ADEME (à l'aide de référentiels Cit'Ergie et Economie Circulaire, mise en place d'outils pour remplir les objectifs fixés au sein des PCAET, soutien à l'animation, la communication, études,...).

3.2/ PAYSAGES - BIODIVERSITE :

A/ Préserver les paysages qui contribuent à l'identité du territoire :

Afin de muscler les PLUI à venir, d'appréhender de façon pertinente les enjeux engendrés par la construction du CSNE, le territoire s'est engagé dans son plan de paysage dont la transition écologique est un point central. Après 3 ans de travail et une large concertation, celui-ci vient d'être adopté. Il repose sur 5 items déclinés en actions qu'il s'agit désormais de conduire, avec l'aide de l'ensemble des partenaires (DREAL, DDTM, CAUE,...).

- paysage village : renforcer l'attractivité des centres bourgs, leurs entrées, préserver le caractère rural des espaces publics et rues, protéger l'architecture typique,...
- paysage patrimoine : valoriser les édifices publics identitaires du territoire, révéler la qualité architecturale de l'habitat de la reconstruction, du petit patrimoine bâti et des espaces atypiques (jeu de paume,...),...
- paysage naturel : retrouver un équilibre dans les usages de la vallée de la Somme, préserver les richesses paysagères et écologiques des vallées sèches, protéger les arbres, boisements et forêts, protéger et valoriser les éléments comme les mares,...
- paysage de production : encadrer le développement de l'éolien, accompagner les changements d'usages des corps de ferme, renforcer les structures favorables à la biodiversité,....
- paysage de passage : mieux intégrer les infrastructures de communication, trouver une meilleure cohabitation avec les villages traversés,...

Au-delà de ces actions, se posent les questions liées à l'intégration du CSNE dans le paysage : topographie (remblais / déblais), éléments architecturaux des ouvrages d'art, dont le pont canal qui franchira la vallée de la Somme, mesures compensatoires (exemple de la Tortille et du renforcement des continuités écologiques), franchissements, lien aux villages (points de vue stratégiques), végétalisation (mode de plantation, semis, pré-végétalisation, mode de gestion), devenir de l'ancien canal,...Une gouvernance spécifique sera mise en place au

PETR composée des services de l'Etat et d'un cabinet conseil en capacité d'accompagner les élus sur ces questions.

B/ Défendre la biodiversité :

Le territoire bénéficie d'une biodiversité riche (dont 2 sites Natura 2000, 6 ZNIEFF, 1 Espace Naturel Sensible) qu'il convient de préserver et développer par de nouveaux projets ou pratiques, notamment au regard de sa fonction régulatrice sur le climat dans de nombreuses politiques publiques : agriculture, urbanisme, transport,...

- les continuités écologiques – Trames verte et bleue : renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme, inciter la plantation de haies et d'arbres, mettre en place des outils de conservation et de développement de la Trame Verte et Bleue (ex : Agroforesterie), lutter contre les espèces nuisibles par des opérations de communication (frelons asiatiques, moustiques tigres, ...).
- l'intégration de la nature en ville : développer des programmes de préservation de la biodiversité en ville (plantation d'espèces mellifères, «zéro phytoto », bandes enherbées, ...), identifier des espaces pour la création de jardins partagés, l'implantation de ruches et nichoirs, gérer écologiquement les espaces verts via l'adoption de nouvelles méthodes alternatives (éco-pâturage, fauchage tardif, gestion économe de l'eau...), travailler sur des trames sombres et noires, créer des îlots de fraîcheur. Sur le site des hardines de Ham, une réflexion est en cours autour de la mise en valeur des maraichers, de jardins partagés, de déambulations, d'expériences sensorielles en lien avec la crèche visant ainsi à la mise en valeur du patrimoine naturel.
- Le CSNE, dans la société de projet à l'obligation de mettre en œuvre la séquence Eviter (les impacts sur les sites à forts enjeux comme la vallée de la Somme) / Réduire (définir des obligations dans les documents de nature environnementale) / Compenser (zones boisées, des espèces, conventions de gestion,...). Par ailleurs, au titre des continuités, mise en place de passages grande faune et de sorties d'eau.

3.3/ FONCIER :

A/ Limiter l'artificialisation des sols :

Ambitieux en termes de croissance de population et de dynamisme économique, le SCOT repose sur la volonté de remplir ces objectifs (*voir 1/ aménagements de l'espace*) tout en veillant à limiter l'artificialisation des sols, en lien avec les questions liées au changement climatique et à la volonté de l'Etat de diviser par 2 la consommation foncière à horizon de 10 ans et de tendre vers une artificialisation zéro pour 2050.

La requalification des friches :

Pour lutter contre l'étalement, il convient de mener un travail sur les friches afin de les requalifier. La friche *Flodor* (18 ha) à Péronne, en est un parfait exemple : sa position géographique privilégiée entre la ZI de la Chapelette et la future plateforme du CSNE en fait un site stratégique que la Communauté de communes de la Haute-Somme recycle, aménage,

avant de vendre ou louer à des entreprises. Si ce type de projet peut s'avérer plus couteux et plus long qu'une création ex-nihilo, il redonne néanmoins vie à des sites à l'abandon, souvent des verrues visuelles, et peut bénéficier de nombreux crédits (dont le fonds friches). Il en va de même s'agissant de la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre : en cœur de ce centre bourg, le site une fois requalifié accueillera un projet mixte habitat (50 logements) et équipements publics.

Sur ce territoire qui a souffert de la désindustrialisation, les projets ne manquent pas : *Saint-Louis Sucre* ou *ANO* à Eppeville (en cours d'acquisition par la Communauté de communes de l'Est de la Somme avec des projets de reprise identifiés et en cours de finalisation), *Ferinox* à Rosières-en-Santerre,....Un travail d'identification des friches va être mené à l'échelle du PETR, définissant un potentiel de renouvellement ainsi qu'une qualification (leur mutabilité) au regard de différents critères (localisation, propriétaire, accessibilité, liaison aux différents réseaux, dimension, zone dans les documents d'urbanisme, contraintes,....) pour ensuite les hiérarchiser et travailler à leur recyclage foncier à court, moyen ou long termes.

Cette réflexion stratégique permettra de bénéficier pleinement de l'ingénierie et du savoir-faire de l'Etablissement Public Foncier d'Etat du Nord Pas-de-Calais qui s'élargira au département de la Somme dans les mois qui viennent.

En complément, les maitres d'ouvrages pourront s'appuyer sur le fonds friches de l'Etat qui grâce à ses crédits permet de soutenir financièrement toutes les opérations nécessaires au recyclage foncier, concourant à la transition écologique et à un aménagement durable : dépollution de sols, désamiantage des bâtiments,....

Outre ce travail, la densification d'opérations immobilière en centre bourg, la recherche de dents creuses et la reconquête des logements vacants participeront à la limitation du foncier (*voir 1.1/ aménagement de l'espace*), déjà bien impacté par le CSNE. Les porteurs de projets seront accompagnés, sensibilisés, orientés afin d'agir en faveur de la désimpermeabilisation et la renaturation des sols.

La meilleure valorisation du foncier dans le cadre du CSNE :

Cette infrastructure majeure, l'un des projets les plus important dans l'hexagone pour les 10 à venir consomme beaucoup de foncier. Au-delà des aspects liés au remembrement, la volonté (notamment lors de la phase de l'AVP 2) est de réduire au maximum la consommation du foncier et rendre le plus de sites de dépôts à l'agriculture. En cas d'impossibilité, ces espaces valoriser (exemples : projets d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque ou de nature touristique).

3.4/ ALIMENTATION :

A/ Structurer une agriculture plus durable et de qualité dans une démarche de circuits courts :

Le monde agricole connaît de nombreux bouleversements, certaines filières sont en crise et un nombre croissant de professionnels ne peuvent vivre de leur travail. Les raisons sont multiples et disparates selon les secteurs : cours très bas des achats et niveau important de rémunération des intermédiaires (élevage, lait,...) ; variabilité de prix des matières premières ; multiplication des normes et contraintes ; concurrence internationale accrue...

Pour répondre à ces déséquilibres, mais aussi à la prise de conscience des consommateurs du bien fait de consommer local (traçabilité, fraîcheur des produits, geste citoyen de soutien aux professionnels locaux que l'on connaît), de nombreux acteurs se structurent et initient de nouvelles démarches afin de développer les productions et les consommations locales :

- les professionnels (agriculteurs, maraichers, en un mot tous les producteurs) : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ; renouveau de certains marchés campagnards (Rosières-en-Santerre, Péronne, le *Marché des saveurs* chaque mois à Chaulnes...) ; implantations de points de vente de produits locaux le long des axes de circulations,...
- l'Etat et les collectivités locales par la mise en œuvre des politiques publiques ambitieuses et innovantes : *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* (2014) ; Réseau *Somme Produits Locaux* organisé par le Département ; *Je mange local...et vous ?* porté par la Région.

La crise sanitaire paraît même accélérer ces nouvelles pratiques comme en témoigne le Drive fermier installé au printemps 2020 par le Département au collège Béranger de Péronne.

Afin de structurer une dynamique visant à la fois à renforcer les producteurs locaux mais aussi à développer la consommation locale (des particuliers mais aussi dans les établissements publics comme les collèges, lycées, maisons de retraite), le territoire pourrait réfléchir à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Cet outil permet :

- la réalisation d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs (Chambre d'agriculture, collectivités locales, agriculteurs, maraichers, producteurs, entreprises et coopératives de distribution et de commercialisation, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire) faisant l'état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective ;
- la structuration et consolidation de filières et la mise en adéquation de l'offre et de la demande ;
- la contribution à l'installation d'agriculteurs et le développement de nouvelles pratiques types « jardins partagés » ;
- le développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ;
- la valorisation de nouveaux modes de productions agro-écologiques, comme la production biologique ;
- la mise en réseau de toutes les initiatives qui contribuent à construire une identité permettant de valoriser le terroir.

3.5/ DECHETS :

A/ Améliorer la prévention et la gestion des déchets :

Cette politique, en lien avec le développement durable, est essentielle pour les collectivités locales : sur le plan environnemental, cette activité est à la fois source d'émission de GES, de polluants atmosphériques et consommatrice d'énergie. Sur le plan financier, elle représente un coût important, tant pour la collectivité que pour l'utilisateur, potentiellement en forte augmentation dans les années qui viennent si rien n'est fait au regard de la multiplication par 4 du prix de l'enfouissement.

Il appartient donc aux Communautés de Communes, en lien avec le SMITOM du Santerre, de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les réduire à la source et favoriser le tri pour mieux les valoriser. Pour y parvenir, habitants, entreprises et collectivités locales doivent modifier leurs comportements en consommant de manière plus responsable et en luttant contre le gaspillage de ressources et la production de déchets.

La réduction des déchets :

Le déchet qui pollue le moins est celui que l'on ne produit pas. Pour ce faire, de nombreuses actions sont recensées : renforcer le dispositif Stop Pub, travailler à la mise en œuvre d'une tarification incitative (qui impliquera des investissements en équipements comme des bacs, logiciels,...) via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, accompagner les citoyens à l'adoption de bonnes pratiques, sensibiliser à la réduction des déchets pour tendre vers le « zéro déchet ».

Le développement de l'économie circulaire :

L'économie circulaire participe à l'activité économique et est source de création d'emploi (exemples de la ressourcerie basée à Péronne, de la recyclerie gérée par la Croix-Rouge à Nesle dans un bâtiment communautaire). Il convient donc de favoriser le développement de ce secteur de la réparation et du réemploi. A cette fin, la qualité du tri est importante, c'est pourquoi il convient de développer le réemploi de produits dans les déchèteries (livre, encombrants...). La Communauté de communes Terre de Picardie qui va réaliser une nouvelle déchèterie pouvant même réhabiliter l'ancienne pour l'affecter à cet usage. De même, la qualité du tri repose aussi sur la mise à disposition de nouvelles bennes spécifiques : « mobiliers », « bois »,....

Le Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME et le référentiel mis en place sur la thématique de l'économie circulaire permettra de nous aider à définir, suivre et évaluer les actions.

La valorisation des déchets :

Le centre d'enfouissement de Nurlu va se transformer en écopôle pour devenir une référence régionale dans les années à venir s'agissant de la valorisation. Il comprendra une unité de méthanisation de déchets verts et biodéchets ; une chaîne de production de combustibles solides de récupération ; une plateforme de traitement biologique des terres polluées ; une plateforme de transit de bois broyés, en vue d'une valorisation de la matière ou production énergétique ; une plateforme de tri des déchets notamment issus de la filière éco-mobilier, destinée à extraire la part valorisable des déchets apportés en enfouissement ; un centre de stockage produisant de l'énergie verte issue du biogaz.

Dans le même esprit, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera renforcée, notamment dans la restauration collective par la mise en place d'un système de pesé des aliments jetés, de poubelles de déchets organiques. La Communauté de communes Terre de Picardie a démarré

un projet de compostage des déchets de certaines cantines qui va être étendu à tout son territoire. A domicile, il conviendra d'encourager et accompagner la mise en place du compostage individuel ou partagé. Les déchetteries faciliteront un meilleur recyclage (bennes mobilier / bois). Enfin, une réflexion pourra être conduite pour étudier la valorisation des déchets organiques en gaz vert sur le territoire.

L'impact du chantier du CSNE :

Le territoire sera très vigilant quant à la gestion et à la valorisation des déchets engendrés par la construction de l'infrastructure. La société de projet travaille sur ce point : estimation de la nature et de la quantité des déchets générés, organisation de la collecte, du tri, de la valorisation ou de l'élimination, identification des filières régionales de recyclage,....

3.6/ EAU :

La ressource en eau constitue un patrimoine naturel indispensable mais sensible aux pollutions, aux activités humaines et aux effets du changement climatique. Le diagnostic PCAET met en avant la vulnérabilité du territoire et notamment sur les impacts de la raréfaction de la ressource en eau en périodes estivale et de sécheresse, associées à des précipitations faibles et tardives en automne/hiver.

A/ Limiter la consommation :

La raréfaction de la ressource en eau conjuguée à l'augmentation de la population et des activités économiques peut introduire des conflits d'usage (eau potable / industrie / agriculture / loisirs) et entraîner des pressions sur les milieux aquatiques.

Il convient donc de veiller à sa bonne utilisation, de façon économe et maîtrisée, y compris en période de trop plein. Le partage doit être équilibré et chacun des consommateurs doit y veiller. Pour ce faire, s'agissant :

- des habitants, les campagnes de communication devront être renouvelées, notamment à l'attention des plus jeunes, plus réceptifs et en capacité de faire évoluer les pratiques des parents ;
- des entreprises, une réflexion autour d'approches nouvelles liées à la tarification : tarifs progressifs à partir d'une certaine quantité, et non dégressif comme aujourd'hui.
- des agriculteurs, afin de les sensibiliser sur des pratiques nouvelles (pas d'irrigation au plus fort de la journée, privilégier la micro-irrigation, recherches pour une évolution de la matière – exemple de la pomme de terre - moins utilisatrice de la ressource en eau).

B/ Améliorer la qualité :

Face à cet enjeu majeur, les dispositifs existent (Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau) visant à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captage. Les agriculteurs sont les 1ers concernés : lutte contre le ruissellement des sols, plantation de haies, mise en place de pratiques agricoles moins utilisatrices de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires, tout comme les habitants ou les communes s'agissant du dernier point.

Le respect de la qualité se traduit également via les contrôles des stations d'épuration et des équipements non collectifs, vis-à-vis desquels le législateur pourrait se montrer plus coercitif, tant juridiquement (exemple de travaux d'installation à faire lors de l'achat d'un bien) que financièrement (augmentation du prix du contrôle dans le temps si les travaux ne sont pas réalisés).

Enfin, au titre de la gestion et de la protection de la ressource, la restructuration des syndicats maîtres d'ouvrages permettra de sécuriser ces questions grâce aux interconnexions qui engendrent la multiplication des sources d'approvisionnement des champs captants.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction du CSNE, la société de projet met en place des mesures d'évitement et de sécurisation des captages.

C/ Mieux gérer les eaux pluviales :

A la fois pour des raisons financières et environnementales, de nouvelles pratiques pourraient être systématisées :

- développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments et/ou sur site pour les usages non alimentaires (puits, noues etc.).
- réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels en limitant l'imperméabilisation des sols et en promouvant les solutions fondées sur la nature (ex : haies, bandes enherbées).

D/ Assurer l'entretien des cours d'eau :

Au titre de la compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations se croisent les questions d'urbanisme et de transition écologique : il s'agit notamment de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, étangs ainsi que de la protection et restauration des zones humides.

Des études devront être menées avec l'EPTB Somme-AMEVA afin de bien identifier les actions et travaux à engager, particulièrement pour lutter contre les risques d'inondations. A titre d'exemple, afin de connaître l'état de ses cours d'eau et l'incidence des bassins versants, la Communauté de communes de l'Est de la Somme a commandé une étude de programmation de travaux à l'EPTB Somme-AMEVA en 2019 et 2020. Pour éviter les accidents liés à l'évolution climatique, elle va mettre en œuvre un programme de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sur certaines communes : Douilly, Brouchy, Ham, Esmerly Hallon, Eppeville, Hombleux, Offoy, Sancourt et Muille Vilette.

Dans le cadre du CSNE, des restaurations de cours d'eau sont prévues : la Tortille et la Mève.

3.7/ EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES :

Les 3 EPCI, avec l'aide PETR, se sont inscrits depuis le début de la démarche en 2018 de façon déterminée dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (de façon volontariste pour Terre de Picardie). L'exemplarité des maîtres d'ouvrages est indispensable pour assurer la transition énergétique et écologique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, élus,...).

Outre leur rôle de coordinatrice de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses.

A/ Rénover le patrimoine bâti :

Les communes et EPCI sont propriétaires d'un large patrimoine : écoles, logements, équipements structurants (gymnases, bibliothèques, centres aquatiques,...) souvent vieillissant et au regard de la date de leur construction, pas toujours économe en énergie. Ainsi, pour des raisons environnementales, sanitaires, financières et d'exemplarité, elles doivent s'inscrire dans plusieurs démarches financées en partie par le plan de relance :

- rénover le patrimoine intercommunal et communal afin de réduire la facture énergétique ;
- poursuivre le déploiement de conseil en énergie partagé (CEP) au niveau des communes ;
- rénover les systèmes de chauffage et optimiser leur fonctionnement ;
- mener une réflexion sur l'installation de dispositifs EnR (toit photovoltaïque) ou toiture végétalisée sur le patrimoine public bâti ;
- Renouveler l'éclairage public avec des LED.

B/ Adopter une politique de mobilité plus durable :

La loi invite les collectivités à verdir leurs flottes par l'obligation d'achat de véhicules propres. Outre cette disposition, les collectivités se veulent innovantes par la diffusion des bonnes pratiques dans le fonctionnement des services. Sur ce territoire rural, les déplacements des agents sont souvent longs. Il s'agira de mener une réflexion sur le télétravail quand celui-ci est possible, sur les déplacements doux domicile-travail (utilisation notamment du vélo), l'utilisation quand cela est possible des transports en commun (la Communauté de communes de l'Est de la Somme prend en charge la moitié du coût ferroviaire pour ses agents), les formations à distance ou l'utilisation de la visioconférence. Entre agents d'une même collectivité ou de collectivités différents, il faudra mettre en place des outils facilitant le covoiturage.

C/ Traduire cette volonté dans la politique d'achat :

Les collectivités locales représentent une large partie de l'investissement public. Les ambitions de celle-ci en matière de transition écologique peuvent se traduire dans la politique d'achat grâce à l'inscription dans les marchés publics de clauses environnementales.

IV-MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs - ANCT, CEREMA, ADEME...-, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat,

les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

V-ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1/ Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

5.2/ Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR Cœur des Hauts-de-France assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Il s'engage à désigner son directeur comme le responsable du pilotage du CRTE dont les missions seront d'animer, de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, collectivités locales,...). Il assurera celles-ci en lien avec les directeurs généraux des 3 Communautés de communes et des 2 communes signataires.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, à la mise en œuvre des actions inscrites

au CRTE, dont il est maître d'ouvrage, ainsi qu'à son évaluation.

5.3/ L'État, les établissements et opérateurs publics et les autres partenaires

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative pour les projets qui seront présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage au co-financement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat, en fonction des enveloppes disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. Des conventions financières spécifiques peuvent être conclues dans ce cadre.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal (accord entre l'ADEME et le PETR Cœur des Hauts-de-France) sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Le Département et la Région seront associés, s'ils le souhaitent, au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets du CRTE. Ils étudieront les actions et projets qui feront l'objet d'une demande de subvention quand ils rentreront dans le champ de leur politiques publiques.

Le CRTE peut faire l'objet dans l'année suivant sa signature par les collectivités d'une convention d'engagement des autres partenaires (Région, Département, établissements et

opérateurs publics dont l'ADEME, la CDC / BdT, le CEREMA, l'agence de l'eau,....).

5.4/ Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Il conviendra de les associer, notamment grâce aux outils mis en place dans le cadre des PCAET.

VI-GOUVERNANCE

6.1/ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du PETR Cœur des Hauts-de-France, des Communautés de communes de la Haute-Somme, de l'Est de la Somme et de Terre de Picardie, des communes de Péronne et de Ham, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE. Les conseillers départementaux et régionaux du territoire pourront être invités dans un souci de partage d'information relatif à la nature des projets et à leurs financements.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Au titre de l'année 2021, il se réunira en fin d'année pour faire le bilan des premières actions engagées.

6.2/ Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et le directeur du PETR Cœur des Hauts-de-France. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Les chargés de mission « territoriaux » du Département et de la Région pourront être invités dans un souci de partage d'information relatif à la nature des projets et à leurs financements.

Il est composé des différents services de l'Etat et de ses opérateurs ainsi que des directeurs généraux des collectivités signataires.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Au titre de l'année 2021, il se réunira au second semestre pour consolider les dossiers présentés et préparer le comité de pilotage qui se tiendra en fin d'année.

6.3/ L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

VII-SUIVI ET EVALUATION

Le tableau de bord de suivi du CRTE sera régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'Etat et du PETR Cœur des Hauts-de-France, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus devant le comité technique et le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

VIII-ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

IX-EVOLUTION ET MISE A JOUR

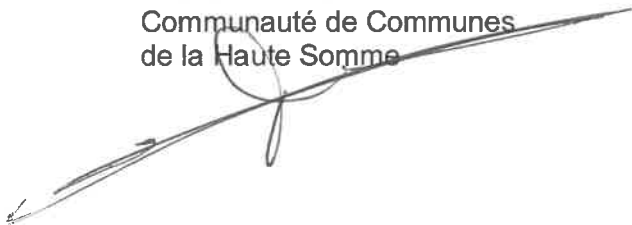
Le CRTE est évolutif et peut être modifié par avenant annuel d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution du projet de territoire, si des orientations ou actions sont modifiées.

Contrat établi le 30 juin 2021,

Muriel NGUYEN,
Préfète de la Somme



Eric FRANCOIS,
Président de la
Communauté de Communes
de la Haute Somme



Philippe CHEVAL,
Président de la
Communauté de Communes
de Terre de Picardie



Eric LEGRAND,
Maire de Ham



Philippe CHEVAL,
Président du Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural Cœur des
Hauts-de-France



José RIOJA,
Président de la
Communauté de Communes
de l'Est de la Somme



Gautier MAES,
Maire de Péronne

**Pour le maire,
L'adjoint Délégué**

Marie-Angèle Lecocq
